

Université Abderrahmane Mira-Bejaia

**Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion
Département des sciences de gestion**



**En vue d'Obtention du diplôme de master en sciences financières
et comptabilité
Option : comptabilité et audit**

**Étude comparative entre l'octroi d'un crédit
d'investissement et le crédit d'exploitation**

Elaboré par :

- Mlle BERRI Faiza
- Mlle MEKHOLOUFI Meriem

Encadré par :

Mme TARAKI Dalila

Devant le jury :

Président : AISSAT Y

Examineur : MOUSSOU H

Année universitaire 2023-2024

Remerciement

Avant toute chose, nous remercions dieu « Allah » pour nous avoir donné le courage et la patience afin de mener à terme ce présent travail.

En premier lieu, nous remercions M^{me} TRAKI notre cher et dynamique encadreur qui nous a guidés dans notre modeste travail, et nous a aidés à trouver

des solutions pour avancer.

Nous tenons à remercier l'agence «587 » BNA - Banque de Bejaia de nous avoir acceptés et de nous avoir recueillis Afin de pouvoir effectuer notre stage pratique

Finalement, Nous exprimons une profonde gratitude envers nos chères familles, ainsi que nos amis, pour leur soutien indéfectible, leurs encouragements et leur confiance en nous. Nous tenons également à remercier tous ceux qui nous ont apporté leur aide de près ou de loin.

Faiza et Meriem



Dédicaces

Je dédie ce travail à mes chers parents, pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études ;

A ma chère sœur : Lynda ;

A mes chère frère : Zahir ; Baderedinne ;

A mon chère mari : Hicham ;

A toute ma famille ;

A mes copine : Hanane, Leticia, Hafsa, Ilham pour leur soutien inconditionnel et leur encouragement

Sans oublier mon binôme MERIEM

Faiza

Je dédie ce travail

A ma mère, pour son amour, ses

Encouragement et ses sacrifices

A mon mari, pour son affection et la confiance qu'il m'a accordé

A tous les membres de ma famille

A mon binôme LIZA

A tes mes amis

Et tous ceux qui m'aiment

Meriem

Abréviations

Liste des abréviations

A.

A.N.G.E.M : Agence Nationale de Gestion du Micro

A.N.S.E.J : agences nationale de soutien à l'Emploi de Jeunes

A.C.E : Actif Circulant d'Exploitation.

A.C.H.E : Actif Circulant Hors Exploitation

A.L.N : l'Armée de libération nationale

A.N.D.I : Agence national de développement de l'investissement

B.

B.N.A : Banque National d'Algérie.

B.A.D : la banque Algérienne de développement

B.F.R.H.E : Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation.

B.F.R.E : Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation

B.F.R : Besoin en Fond de Roulement

B.E.A : Banque extérieur d'Algérie

B.O.A.L : bulletin officiel des annonces légales

C.

C.A : Chiffre d'Affaire.

C.A .F : Capacité d'Autofinancement

C.F : Cash-Flow.

C.L.T : Les crédits à long terme

C.M.T : Crédit à Moyen Terme.

C.N.C.R.C : Centre nationale de registre de commerce.

C.P.A : Crédit populaire d'Algérie

C.M.C : conseil de monnaie et du crédit

C.R.C : comité régionale de crédit

C.C.C : comité centrale de crédit

C.I : coût initial

D.

D.A.T : Dette à terme

D.A : Dinar Algérie

D.C.T : Dette à court terme

D.R.C : Délai de Récupération du Capital.

E.

E.P.E : Entreprise Publique Economique

E.U.R.L : Entreprise Unipersonnel à Responsabilité Limite

E.B.E : Excédent Brut d'Exploitation.

E.S : Emplois Stables.

F.

F.R.N.G : **Fonds de Roulement Net Global**

G.

H.

H.T : Hors taxe

I.

I.P : Indice de profitabilité

I.B.S : Impôt sur Bénéfice

I0: Le montant Initial.

J.

K.

L. **P.O.C.F.L.N** : l'organisation Civile du front de libération nationale

M. **M** : **Matières.**

N.

NIF : Numéro d'identification Fiscale

NIS : Numéro d'identification Statistique

O.

P.

P.M : Matière première

P.F : Produit fini

P.C.E : Passif Circulant d'Exploitation.

P.C.H.E : Passif Circulant Hors Exploitation

Q.

R.

R.D : Ressources Durables

R.E : Rentabilité Economique

R.C.N : Registre de commerce national

S.

S.A.R.L : Société A Responsabilité Limité

S.I.G : Solde Intermédiaire de Gestion

T.

T.C.R : tableau des comptes de résultat

T.R.I : Taux de Rentabilité Interne

T.R : trésorerie

T.N : Trésorerie Nette.

T.P : Trésorerie Passive

TTC : Taxe tout compris

T.V.A : Taxes sur la Valeur Ajoutée.

U.

V.

V.A : Valeur Ajoutée

V.A.N : Valeur Actuelle Nette

V.R.I : Valeur Résiduelle net de l'Investissement

Liste des tableaux, figures, schéma

N°	Titre des tableaux	Page
1	la comparaison entre l'investissement de croissance et de rationalisation	33
2	représentatif des différents schémas de financement d'un crédit à l'emploi de jeunes.	41
3	les avantages et inconvénients de crédit par signature	63
4	Les avantages et les inconvénients du crédit par signature :	66
5	le cout de projet	80
6	tableau représente la capacité de transport offert	81
7	Représente la capacité d'autofinancement avant financement	82
8	tableau représentant le calcul du BFR	83
9	tableau représente la variation de BFR	83
10	échancier d'amortissement des investissements	84
11	tableau emplois /ressources avant financement	85
12	le calcul de TRI	87
13	L'échéancier de remboursement	87
14	le compte de résultat prévisionnel	89
15	Tableau représentant la CAF après financement	90
16	tableau des emplois / ressources après financement	91
17	le calcule de TRI après financement	93
18	recapitalisation des critères d'évaluation avant et après financement	93
19	actif de bilan financier	101
20	passif de bilan financier	102
21	Analyse des grandes masses actif	103
22	Analyse des grandes masses passif	104
23	Tableau des soldes intermédiaire de gestion	106

24	La CAF par la méthode ascendante	107
25	Le calcul de CAF	108
26	Le calcul de l'autofinancement	108
27	Calcule de BFR	109
28	Indicateurs de l'équilibre financier	110
29	Ratios de liquidité	111
30	Les ratios de l'activité	112
31	Les ratios de rentabilité	113
32	Tableau représentatif de la variation de FR ; BFR et TR	114
33	le plan de charges	115
34	La constitution des dossiers	116
35	la nature des crédits sollicités par la BNA	119
36	le pouvoir et le délai d'étude du dossier des crédits	121

N°	Titre de figure	Page
01	présentation général du cycle d'exploitation	53
02	déroulement du cycle d'exploitation	55

N°	Titre de schéma	Page
01	Nouvel organigramme agence troisième catégorie « 587 » Bejaia.	71

Sommaire

Sommaire

Remerciement	2
Dédicaces	3
Liste des abréviations.....	5
Liste des tableaux, figures, schéma.....	9
Introduction générale.....	15
CHAPITRE I : Le cadre conceptuel sur le Crédit et la banque.....	18
Section 01 : Généralité sur le crédit.....	19
Section 02 : Généralité sur la banque.....	23
Section 1 : notion générale sur l’investissement	30
Section 02 : Le crédit d’investissement	35
Chapitre III : Généralité sur le crédit d’exploitation	52
Introduction	53
Section 01 : Notion générale sur l’exploitation.....	53
Section 02 : Le crédit d’exploitation.....	58
Chapitre IV: Etude de cas pratique au sein de la BNA agence 587.....	69
Section 01 : présentation de l’organisme d’accueil	70
Section 02 : Etude cas d’un dossier d’investissement	78
Section 03 : Étude de cas d’un dossier crédit d’exploitation.....	98

Section 04 : La comparaison entre le crédit d'investissement et le crédit d'exploitation	
.....	119
Conclusion générale	128
Références bibliographiques	132
Annexes	139

Introduction générale

La banque est un organe vital dans la vie économique car elle joue un rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédit. De là on peut dire que la banque constitue un chaînon entre les épargnants qui cherchent à fructifier leurs disponibilités et les emprunteurs qui sont à la recherche de capitaux. De ce fait, à la sur un rôle très important dans le développement de l'économie nationale on venant en aide aux entreprises pour la réalisation de leur projet d'investissement. La banque propose des financements spécifiques à chaque nature de ses besoins. En effet, elle met à la disposition de l'entreprise des ressources durables par biais des techniques de financement à moyen et à long terme (MNT).

En matière de financement, le banquier doit être extrêmement prudent avant l'octroi d'un crédit. Cette prudence est marquée par la qualité du travail qu'il accomplit lors de l'étude d'une demande de crédit en analysant tous les aspects et paramètres auxquels il est lié. Ces démarches ont des objectifs de permettre au banquier d'évaluer de manière approximative le risque qu'il encourt, car nul crédit n'est exempt de risque.

Dans ce contexte, l'objectif de cette étude est de cerner le travail effectué par le banquier, notre recherche de documentation théorique qui porte sur le thème suivant : « étude comparative entre l'octroi d'un crédit d'investissement et le crédit d'exploitation »

Nous allons essayer de répondre à la problématique suivante : *Quel est le poids de l'évaluation financière dans l'étude d'un dossier de crédit d'investissement et d'exploitation et quel est la différence dans l'évaluation entre les deux crédits ?*

La réponse sur la problématique passera par la classification de questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un crédit d'investissement et d'exploitation ?
- Quelles sont les techniques utilisées par la banque pour évaluer d'un dossier de crédit d'investissement et d'exploitation ?
- Quel est le rôle que peut jouer une banque dans le financement de l'économie d'un pays ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous nous basons sur les hypothèses de travail ci-après :

Premier hypothèse: la banque finance un projet d'investissement et d'exploitation une fois sa rentabilité est vérifiée.

Deuxième hypothèse: L'évaluation d'un projet d'investissement et d'exploitation est identique .

L'objectif de la démarche d'analyse financière d'une entreprise est d'assurer la rentabilité.

Pour apporter des réponses nécessaire un notre problématique nous avons suivi une démarche méthodologique qui consiste d'une part en une synthèse bibliographique sur le thème, pour la préparation de cette synthèse bibliographique. Nous nous sommes référées aux ouvrages, document, thèses, et le site internet. Et un stage pratique au sein de la banque BNA Bejaia

Notre plan de travail est structuré comme suit:

- Le premier chapitre est axé sur les généralités de la banque et de crédit.
- Le deuxième et le troisième portera sur des notions de base sur l'investissement et l'exploitation.
- Le dernier chapitre est relatif à une étude de cas ou le traitement d'un dossier de crédit d'investissement et d'exploitation au niveau de la BNA Bejaia

CHAPITRE I

Le cadre conceptuel

sur le

Crédit et la banque

Introduction

La banque étant un acteur majeur dans l'économie, son existence se justifie à la fois Par des raisons théoriques comme l'existence de cout de transaction et d'asymétrie D'information sur les marchés mais aussi par des raisons pratique, qui sont les missions spécifiques de banque. Le crédit est le levier essentiel des affaires, et l'entreprise sans lui, est incapable de se développer mais avec lui, l'entreprise trouve le moyen de satisfaire ses besoins de financement à court terme par le crédit d'exploitation, ou même le crédit d'investissement qui répond à ses besoins de financement à long et moyen terme.

« Faire crédit signifie croire, mais croire , c'est précisément risqué de se tromper »¹

De ce fait, il nous a apparu opportun de consacrer ce premier chapitre a présenté les généralités de crédit ainsi la banque, pour ce faire, nous avons adopté le plan suivant :

- Section 01 : Généralité sur le crédit
- Section 02 : Généralité sur la banque

Section 01 : Généralité sur le crédit

Tout agent économique, personne physique ou morale producteur au consommateur.

Peut avoir à des époques, des besoins de financement, qu'il ne peut satisfaire sans un recours à l'extérieur.

1.1 Définition sur le crédit

Evoquer le crédit passe inévitablement par la nécessité de donner sa définition et de développer et certaines notions liés aux acteurs du crédit.

Au sens de l'article 68 de l'ordonnance 03-11 le crédit se définit comme :

¹Fatine Sekkat ; « Technique de prévention des défaillance des entreprises par la méthode des scores » ; mémoire de recherche de fin de cycle ;2007.

« Tout acte, à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou garantie ».

«Sont assimilé à des opérations de crédits, les opérations de location assorties d'option d'achat, notamment le crédit le crédit-bail.²

1.1.1 Etymologie

Le mot <<crédit tire son origine du terme latin <<creditum , de <<credere , qui veut dire << croire . Son sens original et la confiance dans la solvabilité de quelqu'un.

1.1.2 Définition légale

La définition légale que nous présentons est celle donnée par l'article 68 de ordonnance03 - 11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit qui stipule qu'une opération de crédit set <<... tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit les opérations de location assorties d'option d'achat, notamment le crédit-bail...³

1.2 Importance de crédit

L'importance du crédit se mesure, à la fois à ses bienfaits et ses dangers. Le crédit est sans aucun doute, un des moteurs de l'économie.

C'est un facteur important du développement des entreprises et de bien être des particuliers. Chacun sait, cependant, que ces instruments doivent être utilisés avec prudence : outre ses dangers inflationnistes, souvent dénoncés, le crédit présente des risques importants aussi bien pour celui qui l'accorde que pour celui qui le reçoit.⁴

²Institut de la formation bancaire, « relation bancaire avec les professionnels et les entreprises » 15, rue du Languedoc- Air de France – Bouzaréah- Alger , p 45.

³ Article 68 de l'ordonnance 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁴ BELAID BOUBEKEUR ; « gestion du risque de crédit bancaire », mémoire de recherche de fin cycle Bejaia ;2014 ;p05.

1.3 Caractéristique de crédit

Les caractéristiques d'un crédit sont :

1.3.1 La confiance

Doit exister entre le prêteur et l'emprunteur, et qui est la base de toute décision de crédit, cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité mais aussi sur l'honnêteté et sa compétence.

1.3.2 La durée

Qui dit crédit, parle automatiquement de délai. On parle de crédit à court terme lorsque la durée est comprise entre 24h et 2ans .Le crédit à moyen terme de 2ans à 5ans, en fin de crédit a long terme lors que la durée est supérieure à 7ans.

1.3.3 La rémunération

La rémunération c'est l'intérêt perçu sur l'argent prêté. Cette rémunération est proportionnelle au montant des capitaux prêtés, à la durée et un risque encouru.

Le cout du crédit obéit aux éléments suivants :

- l'intérêt, considère comme loyer de l'argent et compensation du risque.
- La commission et les frais annexes de nature divers, considérés comme le contrepartie des services rendus.

1.3.4 Le risque

La confiance n'a de sens que dans une saturation de risque potentiel. Les risques pour le banquier sont les suivants :⁵

⁵ BELAID BOUBEKEUR ; « gestion du risque de crédit bancaire », mémoire de recherche de fin cycle Bejaia ;2014 ;p05.

- Le risque d'insolvabilité du débiteur.
- Le risque d'immobilisations des fonds avancés
- Le risque spécifique lié à la gestion de la banque

1.4 Le rôle de crédit

Le crédit au sein de l'article 112 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative a la monnaie et au crédit. Aucune économie ne peut nier le rôle que joue le crédit en matière de facilitation des Échanges, stimulation de la production, d'amplification du développement et enfin, son rôle d'instrument de création monétaire.⁶ Le crédit parmi les échanges. C'est une ancienne fonction des banques d'assurer aux entreprises, une continuité dans les prouesses de production et de commercialisation. Le pouvoir d'achat ou des échanges aux entreprises trouve son origine, par le recoure de ces dernières, à la banque afin d'anticiper leurs recettes. Le deuxième rôle du crédit résidé dans son pouvoir de stimulateur de la production. L'activité de production se modernise au jour le jour grâce à l'innovation des équipements ou leur renouvellement. Le recoures au crédit parmi a l'entreprise d'acquière une nouvelle technologie, lui permettant d'accroître la qualité et la quantité de sa production. Cette dernière, sera consommée par les ménages à travers les crédits à la consommation accordés par les banques afin de stimuler les achats et par conséquence, le secteur de la production.

Le crédit permet d'amplifier le développement. La théorie bancaire a évoqué le rôle multiplication du crédit, qui s »explique par les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation. Ces effets ne se manifestent pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération mais, et s'étendent indirectement a d'autres agents. Sur l'effet multiplicateur du crédit dans le développement économique ; il faut signaler la contribution de J.A Schumpeter concernant l'étude des conditions de financement de l'évolution économique. Il va donc rompre avec l'analyse classique du financement des investissements (A. Smith), selon laquelle seule l'épargne peut effectuer ce financement.

⁶ MOHAMED TAGRAOUI « pratique bancaire de banque étrangères en vert les PME Algérienne : cas de la société générale Algérie , mémoire magister, université d'Oran,2007.

Pour J.A Schumpeter, les banques vont financer les investissements par la création de nouveaux moyens de paiement et non pas, par une épargne préalable dépensée chez elles.⁷

Section 02 : Généralité sur la banque

La banque est intermédiaire agréée, elle distribue des crédits sur la base des fonds collectés, sa vocation essentielle prise dans sa globalité est sa fonction de pourvoyeur de fonds. D'où l'intérêt que revête la fonction crédit et l'importance du rôle que jouent les compartiments chargés d'assurer cette fonction.

2.1 Définition de la banque

Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières.

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

- En intercalant (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.
- En mettant en relations directes offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier notamment), c'est le phénomène de désintermédiation.⁸

2.1.1 Définition juridique

Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations décrites aux articles 110 à 113 de la loi n°90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

⁷Sylvie DITKINE, les fondements de la théorie bancaire, édition Dunod, Paris, 2002, page 39.

⁸ Garsnault et S. Priani « La banque fonctionnement et stratégie » Ed : Economica Paris 1997, page 28.

Les opérations de banque comprennent la réception de fond du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

2.2 L'évaluation historique de banque

Les origines de la banque remontent à l'antiquité :

3000 ans avant J-C, on trouve des traces d'activités bancaires en Mésopotamie. Par exemple, dans la ville d'Ur c'est le Temple qui joue le rôle de banque et les prêtres et prêtresses celui de banquier en acceptant les dépôts d'argent et en prêtant de l'argent au souverain puis aux marchands.

Chaque citée grecque était indépendante et frappait sa propre monnaie, les changeurs de monnaie étaient donc indispensables au bon développement du commerce. Sans eux les grecs n'auraient jamais pu développer le commerce entre les citées. Les "banquiers" étaient installés sur la grande place de la cité. C'est ensuite à Rome que les activités bancaires se sont vraiment développées et que les bases juridiques des opérations financières ont été posées.

Le Moyen Âge et les bases de la banque moderne :

Le mot "banque" dérive de l'italien "banca" qui désigne un banc en bois sur lequel les changeurs du Moyen Âge exerçaient leur activité. Les premiers banquiers de cette époque sont les changeurs. Au 11ème siècle, les Lombards introduisent de nouvelles techniques financières et marquent l'histoire de la banque.

Au Moyen-âge, chaque grand seigneur ou chaque grande ville avait le droit de frapper sa propre monnaie. Des monnaies différentes étaient donc en circulation dans un même pays. Le rôle du changeur était de changer (moyennant paiement) la monnaie de celui qui arrivait de l'extérieur de la ville contre de la monnaie utilisée dans la ville.

De la Renaissance au 19ème siècle :

Les fondements de la banque moderne se mettent en place. Les premières banques publiques et les premières bourses apparaissent pendant la Renaissance, tandis que les banques privées connaissent une expansion en Europe.

A partir du 17^{ème} siècle la naissance du papier-monnaie révolutionne le monde de la banque et de la finance. Les banques centrales comme la Banque d'Angleterre font leur apparition

Pour financer les Etats et pour contrôler l'émission d'argent. Peu à peu leur rôle a été précisé et elles sont devenues en quelque sorte la banque des banques dans chaque pays.

Le 19^{ème} siècle est l'âge d'or des banques, il fut une période de croissance et de stabilité des banques. C'est à cette période que vont se développer la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.

Après la guerre 1914-18, l'histoire de la banque est conditionnée par le développement de l'économie et l'organisation des systèmes bancaires. Les Etats jouent un rôle de plus important dans le système bancaire. Depuis cette époque une banque est une entreprise qui gère les dépôts et collecte l'épargne des clients, accorde des prêts et offre des services d'agence bancaire.

2.3 Rôle de la banque

Les banques sont des entreprise de service, produisant et vendant des financiers varies, au premier rang des quels figure d'autrui. Leur succès dépend naturellement de leur capacité à identifier les attentes de leur clientèle et à y répondre de façon efficiente à un prix compétitif. Dans cette section, nous présentons les principales fonctions assumées par les banques.⁹

On peut déterminer le rôle d'une banque et qui se résume en cinq points :

⁹ P.Garsnault et S. Priani « la banque fonctionnement et stratégie »Ed :économica paris 1997,page 35

- 1) Traiter toutes les opérations d'escompte de crédit, d'échange et de trésorerie ;(toutes les opérations financières).
- 2) Négocier ou émettre des emprunts.
- 3) Participer à la collecte de l'épargne.
- 4) Recevoir de fond en compte courant.
- 5) Effectuer des prêts.

En Algérie, le rôle des banques se limite principalement à collecter des dépôts et accorder des crédits. Sous la pression de la concurrence, les banque ont du élargir leur champ de compétences si bien qu'aujourd'hui, il est possible de dénombrer cinq(5) missions qui sont :

2.3.1 La gestion du système de paiement

L'organisation du système de paiement est une fonction très présente. Les banques gèrent en effet tout le système comptable permettant l'enregistrement des flux monétaires entre agents économiques. A l'intérieur de ce concept très général de gestion qui, historiquement fut une des premières missions assumées par l'Etat.

- La gestion de dépôts à vue enregistrés en compte courant et permettant aux titulaires des comptes de payer par chèque et carte de crédit les achats de biens et services en rendant les transactions par biais, plus aisés, plus rapides et plus sûres, les banque ont permis un accroissement de l'activité économique et c'est là un service considérable qu'elles rendent à la société depuis la révolution industrielle.
- La garde de valeurs (or, titres), pour le compte du tiers, à cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que les premières banques assurèrent la garde de valeurs contre remise d'un certificat de dépôt qui ne tard pas à circuler comme moyen de paiement.

2.3.2 Mission d'intermédiaire

Elle est essentielle et s'avère directement liée à la transformation des ressources collectées (dépôts reçus) en crédit. En effet, c'est avec le fonds collectés au prés des ménages

que les banque financent les projets d'investissement et d'exploitation, tout en prenant la précaution de fixer l'échéance. Ce procédé permet aux banques de mobiliser des capitaux très importants.

2.3.3 Mission d'assurance

Cette mission s'exerce vis-à-vis des clients de la banque et du risque d'insolvabilité de Ceux-ci. Lorsque ce risque est matérialisé, la banque peut intervenir en fournissant les liquidités sans lesquelles le client serait défaut, cette assurance implicite peut prendre plusieurs formes allant de l'autorisation de découvert à l'escompte d'effets en passant par la signature d'un accord de substitution pour les entreprise engagées dans un programme d'émission des titres .

Si cette mission d'assurance est assumée par le biais d'un crédit accordé, elle diffère fondamentalement de la mission d'intermédiation dans le mesure où celle qui fond la demande de liquidation qui, s'il n'est pas contourné, peut entraîner la rupture de la relation commerciale entre banque et son client.

2.3.4 Mission de conseil

Cette mission est extrêmement large et de plus en plus valorisée pour deux raison:

- D'une part, la complexité des opérations financières (notamment en matière de gestion des risques) et de la tendance observée de faire des directions financières des centres de profits incitent les entreprises a solliciter l'avis d'experts s financiers que les banques, par leurs tailles et leurs positions privilégiées sont les mieux à même d'employer.
- D'autre part, la standardisation de certaines activités autorisées une migration naturelle de ces activités des organisations (bancaires) vers les marchés (financiers) imposant aux premières une spécialisation dans les conseil et l'offre de produits sur mesure sous peine de marginalisation ou de disparition pure et simple.

Cette mission de conseil est devenue très large touchant de nombreux domaines tel que ceux de la fiscalité, de la gestion du patrimoine de la trésorerie des opérations de haut de bilans de l'assurance.

2.3.5 Mission de politique

Les banques sont ainsi le levier essentiel de la politique monétaire, que celle-ci soit axée sur un contrôle quantitatif, ou sur un contrôle par les taux d'intérêts. Par ailleurs, le système bancaire intervient de façon directe en souscrivant les titres émis par l'Etat. Par les ressources qu'il mobilise, il a cette capacité de financer l'Etat que ne peuvent avoir les agents économiques pris individuellement.

Les banques se limitent au financement des plans d'investissement et de production des entreprises arrêtées par l'Etat. Mais le passage à l'économie du marché, le système bancaire Algérien a connu des réformes qui l'ont mené progressivement vers l'ouverture des marchés de l'offre et de la demande, en l'occurrence une Augmentation des mouvements de la banque qui a dû dès lors, se doter d'une structure lui permettant de répondre aux exigences de sa clientèle afin de la satisfaire.

CHAPITRE II

Généralité sur le

crédit

D'investissement

Introduction

L'investissement est considéré comme le moteur de la croissance, car il rend plus efficace le travail humain. Mais il ne suffit pas d'investir plus, car à compter d'un certain niveau, l'efficacité de l'investissement se heurte à la loi des rendements décroissants : sans progrès technique, l'accumulation ou de bâtiment ne mène pas très loin. Ce progrès dépend d'investissement spécifique dans la recherche ou la formation.

L'investissement constitue un acte fondamental pour l'entreprise, qui combine les facteurs travail et capital dans le but de produire les biens et /ou services pour le marché ; l'investissement conditionne son développement future et mobilise de nombreuses énergies en terme de temps, de compétences et de ressources (humaines et financières). Dans ce chapitre, nous allons nous focaliser sur la notion de l'investissement tout en s'appuyant sur la notion du crédit.

Section 1 : notion générale sur l'investissement

Toute entreprise, pour pouvoir produire et faire à la concurrence, ce doit investir par l'acquisition des nouveaux moyens de production.

1.1 Notion de l'investissement

Selon l'auteur FRONCK BANCEL, il existe plusieurs notions sur les investissements on proposant une définition économique, comptable, de gestion stratégique.

Pour les économistes : « l'investissement est essentiellement un flux de capital destiné à modifier le stock existant qui constitue, avec le facteur travail notamment, des facteurs principaux de la fonction de production, l'investissement désigne aussi bien les dépenses de renouvellement du capitale que celles qui accroissent les capacités de production ». ¹⁰

¹⁰ FRANCK BALANCEL , ALBAN RICHARD : « les choix d'un investissement », Edition ECONOMICA 1995 p21 .

Pour les comptables : « la notion d'investissement est appréhendée à travers le double critère de la consommation immédiate et de la propriété juridique . Si un bien ou un service est consommé sur plusieurs exercices et si l'entreprise en est propriétaires, il s'agit alors d'un investissement »¹¹.

Pour les gestionnaires, « l'investissement (cout pour l'entreprise) génère de nouveaux cash-flow (avantages) et il est nécessaire de hiérarchiser les divers projets possibles à partir d'un bilan globale (cout avantages) définissant la rentabilité de chaque projet ».¹²

Pour les stratèges :(analyse stratégique), « l'investissement doit améliorer la position concurrentielle de l'entreprise de manière à accroître durablement la valeur de la firme. Les investissements, à la base de la mobilité stratégique, indispensable à la l'adaptation de l'entreprise à son environnement, s'inscrivent donc dans le cadre de la stratégique retenue».¹³

1.2 Typologie des investissements

Les investissements peuvent être classé suivant plusieurs critères, nous allons nous limiter dans ce qui suit à l'illustration de trois types de classification : celle qui fait appel à la nature de l'investissement, à la finalité industrielle et commerciale et enfin la classification selon la vision financière.

1.3 Les caractéristiques du l'investissement

Quelle que soit sa nature, chaque projet d'investissement peut être caractérisé par les dépenses d'investissement, les recettes nettes, la durée de vie et la valeur résiduelle.

¹¹ FRANCK BALANCEL , ALBAN RICHARD : « les choix d'un investissement », Edition ECONOMICA 1995 p22

¹² IDEM

¹³ IDEM

1.3.1 Les dépenses d'investissement

Ces dépenses représentent le capital investi en une ou plusieurs fois suivant la nature et la durée de vie de l'investissement. Le capital investi est mesuré par les dépenses d'acquisition et de construction y compris les dépenses annexes d'étude préalables et d'essais ainsi que de tous les frais accessoires.¹⁴

1.3.2 Les recettes nettes (cash-flow nettes)

Ce sont les excédents des recettes sur les dépenses qui peuvent être rattaché à un investissement qui interviennent pendant l'exploitation de l'investissement en ignorant les remboursements en capital, les frais financiers et les dividendes ainsi que la déductibilité fiscale éventuelle de ces deux derniers éléments. Les cash-flow sont calculés à partir des bénéfices nets d'impôts et se calculent de la manière suivante¹⁵. **Cash-flow=Résultat net+ Dotation.**

1.3.3 La durée de vie d'un investissement

La durée de vie d'un investissement « Est la période durant laquelle on peut en attendre des cash-flows nets, c'est un paramètre important pour les investissements dont la durée de vie est moyenne. Cette durée de vie économique peut être appréciée en fonction de l'usure (durée de vie technique) et de la nature de l'investissement qui peut être touché plus au moins rapidement par l'obsolescence. En revanche, pour les projets importants dont la durée de vie est longue, le choix de la période est plus délicat »¹⁶

1.3.4 La valeur résiduelle

À l'issue de l'utilisation normale des investissements, certains ont encore une valeur vénale résiduelle. La prévision de cette valeur dépend de la durée de vie du projet. A la fin de sa durée d'utilisation, le bien objet de l'investissement peut être cédé comme il est totalement amorti, le produit de la cession constitue une plus-value généralement inférieure

¹⁴ DELAYA.J, E « Gestion financière » Ed DUNOD, Paris, 1991 , p.315.

¹⁵ IDEM, P.316.

¹⁶ CONSO.P « gestion financière » EDITION DONOD, paris, 1985, p.423.

au total des Investissements pratiqués. Le produit de la cession net d'importance doit être ajouté au dernier cash-flow.¹⁷

1.4 Le rôle des investissements

Le rôle de l'investissement dans la croissance économique est généralement tenu pour acquis. Ainsi, l'économiste Walt Rostow affirmait, en 1960, que la phase de décollage économique se caractérise par le passage du taux d'investissement de 5% à 10%. Cet ordre de grandeur, tiré de l'expérience des pays occidentaux lors de la première révolution industrielle, doit d'ailleurs être augmenté, car les techniques employées sont aujourd'hui beaucoup plus gourmandes en capital qu'au XIXe siècle.

L'investissement est un élément nécessaire pour le développement de l'économie en raison de son impact sur celle-ci. Il contribue à accroître la compétitivité, la croissance économique, augmenter les ressources de revenu et l'absorption de chômage.

➤ L'investissement et la croissance économique

Il existe une forte corrélation entre la croissance économique et les investissements. Les pays qui investissent le plus souvent sont les plus dynamiques en termes de croissance et d'emploi.

La croissance économique est la cadence à laquelle le produit intérieur brut augmente, l'investissement a un double effet sur l'activité économique. D'une part, il s'agit de la demande, et à ce titre stimule l'activité économique dans la mesure où l'appareil productif pour répondre à cette demande, d'une autre part, il modifie les conditions de l'offre et de ce point de vue, l'investissement exerce généralement une influence favorable à long terme.

➤ L'investissement –revenu

¹⁷ DELAYA.J,B.E « Gestion financière »Ed DUNOD, paris, 1991, p.318.

L'investissement est une source de revenus pour l'Etat à travers la collecte des impôts et taxes.

➤ **L'investissement –chômage**

La recherche des gains de productivité conduit souvent l'entreprise à investir ou à faire une extension, ce qui nécessite de nouveaux emplois. En investissant, l'entreprise réalise des profils qui peuvent être traduits par de nouveaux investissements pour satisfaire de nouveaux besoins (biens et service). Pour cela, les entreprises sont alors conduites à développer l'emploi et à réduire et à réduire la proportion du chômage.

Source : FRANCK-BANCEL-ALBANRICHARD. « Choix des investissements » éd ECONOMICA, paris 1995, P47.

Tableau n°1 : la comparaison entre l'investissement de croissance et de rationalisation			
Nature	Objectifs	Moyens mise en œuvre	Type d'investissement
Investissement de croissance	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les capacités de production • Développer de nouveaux produits • Se diversifier vers d'autres secteurs d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir en capacité de production • Lancement d'une nouvelle gamme de produits (innovation de produit, etc) • Désinvestissement et réinvestissement dans un autre secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Physiques (bâtiments, stocks, etc.) • Immatériels (marques, brevets, publicité, etc.) • Financières (titres de participation)
	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des cout : <p>Augmenter la productivité du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Substitution capital\ travail • Remplacement des anciens équipement • Modernisation du matériel(<ul style="list-style-type: none"> • Physiques (bâtiments, machines, stocks, etc.) • Immatériels (logiciels spécifiques, etc.)

Investissement de rationalisation	<p>Augmenter la productivité du travail</p> <p>Réduire les coûts de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des risques fiabilité d'un fournisseur Diversification des sources d'approvisionnement 	<p>innovation de procédés, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Flexibilité de la production 	
-----------------------------------	--	---	--

Section 02 : Le crédit d'investissement

Pour investir, les entreprises font souvent appel à la banque pour leur accorder des crédits d'investissement. Ce sont des prêts à long et moyen terme destinés généralement au financement de projets neufs, d'extension, de renouvellement d'équipements, de modernisation ou de valorisation d'un potentiel de production existant.

2.1 Définition du crédit de l'investissement

« Les crédits d'investissement peuvent être définis selon la nature des biens financés, ce sont des crédits qui financent la partie haute du bilan et qui se remboursent sur les bénéfices générés par les éléments qu'ils ont servis à financer ».¹⁸

2.2 Les objectifs d'un crédit d'investissement

Il existe plusieurs objectifs qui sont comme suit :

¹⁸Instit de la formation bancaire « Analyse financière de l'entreprise», Alger 2012, P12.

2.2.1 La production

le développement de l'activité de production et sa modernisation dépendent en grande partie, de l'importance de l'innovation concernant les équipements ou leur renouvellement. Le recours au crédit permet donc aux chefs d'entreprise d'acheter les outils de production adaptée. Il ne fait pas perdre de vue, en effet, que la banque commercial est une entreprise régie par les règles de la commercialisation, qui achète, transforme et vend. Elle utilise de l'argent comme matière première qu'elle transforme en produits, appelés crédit. Ces produits sont écoulés auprès de sa clientèle à un prix lui permettant de réaliser un gain.

2.2.2 Le développement

en tant que cellule vitale économique, la banque au même titre que toute entreprise, se doit de réaliser un profit. Au-delà, de la couverture des besoins de fonctionnement quotidien, cette rentabilité des fonds bancaires est une nécessité pour assurer son développement.

Les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ne se manifestent pas, uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération, ils s'étendent directement à d'autres agents.

2.2.3 La relance du circuit financier

les banques, en octroyant du crédit créent des flux monétaires ;elles utilisent les ressources dont elles disposent sous forme de dépôt pour consentir des crédits à leurs clients sans que cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leur dépôts.

2.3 Les différents types de crédit d'investissement

On distingue des crédits à court terme (CCT), crédits à moyen terme (CMT), crédits à long terme et les crédits bail (leasing).

2.3.1 Les crédits directs

Ces crédits sont des concours directs, c'est –à – dire utilisable par le débit d'un compte. Leur durée de remboursement est, au minimum, de deux (02) ans. Ils peuvent être accordés à long terme ou à moyen terme.

2.3.1.1 Les crédits à moyen terme (CMT)

Ces crédits sont destinés à financer les investissements légers tels que les machines, les équipements, l'outillage et les installations légères et d'une façon plus générale la plupart des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise. La durée de ce crédit varie entre deux (02) et sept (07) ans, avec un éventuel différé de paiement allant de six (06) mois à deux (02) ans. La durée du financement d'un CMT ne doit en aucune manière être plus longue que la durée d'amortissement du bien financé.

Ce type de crédit permet, en fait, de financer non seulement le matériel et l'outillage mais aussi certaine construction de faible cout dont ont besoin les sociétés industrielle.

Avant l'octroi d'un CMT, le banquier doit s'assurer que l'entreprise croit solidement en son projet en assumant sa part de risque et de financement. Par conséquent et en aucun cas, un CMT ne doit couvrir les 100% de l'investissement. De plus, certains banquiers insistent sur des parts d'autofinancement dépassant les 50% du cout global du projet. En se basant sur la possibilité de refinancement, les crédits à moyen terme peuvent être scindés en trois (04) partie :

- Les crédits à moyen terme réescomptable ;
- Les crédits à moyen terme mobilisables ou finançables ;
- Les crédits à moyen terme nom mobilisables.

➤ Les crédits à moyen terme réescomptable

Selon l'article 71de la Loi 90- 10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit :

« la banque centrale peut réescompter aux banques et établissements financiers pour des périodes de six (6) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédits à moyen terme... ».

Pour pouvoir accéder au réescompte, la banque doit matérialiser ses concours par des effets de commerce, qui doivent répondre à certaines conditions fixées par voie réglementaire, notamment par l'article susmentionné. Le bénéficiaire du crédit signe des effets de commerce en faveur du banquier, la banque d'Algérie (BA) exige que ces effets comportent en plus de la signature du client, deux signatures de personnes physiques ou morales solvables, l'une peut être remplacée par la garantie de l'Etat. C'est la forme de crédit la plus usitée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit.

➤ **Les crédits à moyen terme non mobilisables**

Les CMT qui ne remplissent pas les conditions établies par le conseil, ne peuvent faire l'objet de réescompte auprès de la BA. Donc, dans cette forme de crédit, les fonds employés seront uniquement assurés par la trésorerie de la banque, ce qui va engendrer des frais financiers (intérêts débiteurs) plus importants que pour un CMT réescomptable.

2.3.1.2 Les crédits à long terme (CLT)

Les crédits à long terme sont destinés à financer des immobilisations lourdes telles que les bâtiments, usines et matériels lourds. Ce sont des concours d'une durée allant de sept (07) ans à vingt (20) ans, avec une période de différé¹⁹ de deux (02) ans à cinq (05) ans.

Etant donné que les banques ne disposent, en général, que des ressources à court terme, l'octroi des crédits à long terme à partir de ces ressources peut mettre en péril leur équilibre financier. C'est pourquoi les banques se montrent réticentes à l'égard de ces crédits ?

Généralement, ce type de crédit est distribué par des institutions spécialisées. En Algérie, ce modèle de financement est pratiqué par la caisse nationale d'Épargne et de

¹⁹ Différé : période durant laquelle le remboursement ne porte que les intérêts, sans le principal.

prévoyance (la C.N . E. P / banque) et la banque Algérienne de développement (la B.A.D) . La première spécialisée dans le drainage de l'épargne publique et la seconde disposant de ressources à long terme (emprunts obligataires.)

2.3.2 Crédit-bail ou leasing

2.3.2.1 Définition du crédit-bail

Afin de mieux appréhender la notion de crédit-bail nous avons retenu la définition suivante : « sous l'angle économique, le crédit-bail est une opération financière qui permet à une entreprise d'améliorer sa productivité par l'acquisition de nouveaux moyens de production (bien d'équipement, matériel- outillage, fonds de commerce, immeuble...), sans épuiser sa trésorerie ni accroître son degré d'endettement ».²⁰

De cette définition on retient que par une opération de crédit-bail une banque ou un établissement financier spécialisé achète un bien meuble ou immeuble et le loue à un crédit-bail preneur qui aura la possibilité achète un bien meuble ou immeuble et le loue à un crédit-preneur qui aura la possibilité de racheter le bien à un terme fixé par le contrat pour une valeur résiduelle très faible.

Le crédit- bail aussi être défini comme étant : « ...une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin du contrat»²¹.

En d'autres termes, le crédit-bail (leasing) est une technique de financement par laquelle une banque ou une société financière (crédit bailleur) acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise (location ou crédit preneur) avec la possibilité pour celle-ci de racheter le bien en fin de contrat pour sa valeur résiduelle. L'entreprise peut aussi restituer le bien ou renouveler le contrat sous de nouvelles conditions. Le crédit-bail peut être mobilier ou immobilier.

²⁰ D'HOIR- LAUPRETRE C : « droit du crédit », édition ellipses, paris, 2000, p80.

²¹ LUC BERNET-ROLLANDE : « principe des techniques bancaire » 20^{ème} édition, paris, 1989 , p90 .

2.3.2.2 Les formes du crédit-bail

Il existe deux formes de leasing selon que le bien à financer est mobilier ou immobilier. Nous pouvons, donc, distinguer entre le crédit-bail mobilier et le crédit-bail immobilier.

- **Le crédit-bail mobilier** : qui porte sur des biens d'équipement sans s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Ils ont une durée qui varie de trois (03) à cinq (05) ans selon la durée de vie économique du bien financé.
- **Le crédit-bail immobilier** : « le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire »²².

Compte tenu de la nature des investissements, ils se caractérisent par des durées plus longues (entre 15 et 20 ans) et des couts plus élevés.

2.3.2.3 Les avantages du crédit-bail

Pour l'établissement de crédit, demeurer propriétaire du bien loué jusqu'à la réalisation d'une vente éventuelle ;

- Percevoir une rémunération incluse dans l'annuité payée par le locataire à titre de loyer.
— Pour le locataire :
- Avantage fiscal : les loyers payés sont considérés comme des charges et viennent ainsi en diminution du résultat et automatiquement de l'impôt sur le bénéfice.
- Renouvellement de l'équipement de production sans autofinancement ;
- Jouir de la garantie d'utilisation du bien au moins pour la durée d'irrévocabilité.
- Acquérir à la fin de la période le bien loué à un prix équivalent à la valeur résiduelle assez faible compte tenu des loyers perçus.

2.3.2.4 Les inconvénients du crédit-bail

- Pour le banquier :

²² BOUYAKOUB F : l'entreprise et financement bancaire », édition casbah, Alger, 2000, p101.

- Dans le cas où le locataire serait défaillant, la revente du bien loué ne lui assurera pas forcément une couverture totale de la perte subie ;
- Les biens loués peuvent être difficiles à récupérer, surtout s'ils ont été détériorés ;
- Risque d'obsolescence. Ce cas est surtout fréquent dans le cas de biens informatiques.

➤ Pour l'entreprise :

- Le cout du crédit-bail est souvent très élevé ;
- Ce type de financement est réservé aux biens standard ;
- Les biens financés ne peuvent pas être donnés en garantie.

2.3.3 Les crédits spécifiques

Les crédits spéciaux sont des crédits qui d'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer des activités soutenues de croissance et de concurrence.

Parmi les crédits que développe la B.N.A nous citerons.

- Les crédits de financement de l'entreprise de l'emploi de jeune, soutenus par les agences nationale de soutien à l'Emploi de Jeunes (A.N.S.E.J) ;
- Les crédits aux anciens Moudjahidines et enfants de Chouravas ;
- Lesmicro crédit appuyés par l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (A.N.G.E.M) ;
- Le crédit de soutien à la création d'emplois par les chômeurs promoteurs âges de trente (30) à cinquante (50) ans ;
- Les crédits de financement de l'immobilier des particuliers.

2.3.3.1 Les crédits de soutien à l'emploi de jeunes

Dans le but d'éradiquer le fléau du chômage qui frappe de plein fouet une grande partie de la population algérienne, les pouvoirs publics en collaboration avec le secteur bancaire ont institué un système de financement nommé « crédit à l'emploi des jeunes ».

Le crédit à l'emploi de jeune à pour objet le financement de création de micro-entreprise par les jeunes investisseurs désirant s'intégrer dans la vie économique. Il permet à ces jeunes prometteurs d'investir dans le domaine de la micro-entreprise et contribuer, ainsi, à la création de richesse et à la réduction du chômage.

Ce crédit fait bénéficier aux jeunes entrepreneurs inscrits à l'A.N.S.E.J d'une structure de financement préférentielle censée leur offrir les conditions financières les plus favorables Pour réussir et faire prospérer leurs affaires. En effet, ils bénéficient, non seulement du prêt non rémunéré de l'A.N.S.E.J mais aussi d'une bonification du taux d'intérêt bancaire et d'avantages fiscaux et parafiscaux.

Le crédit A.N.S.E.J est un concours à moyen terme destiné à financer, à hauteur de 70% maximum, l'acquisition d'équipements et /ou la réalisation de projets agréés dans le cadre du programme de l'emploi de jeunes. La durée de remboursement de ce crédit est de cinq ans dont un différé de paiement égal à une année.

Tableau N°02 : représentatif des différents schémas de financement d'un crédit à l'emploi de jeunes.

Montant du projet source de financement	Inférieur ou égale à un million de D.A	Entre 1 et 2 millions de D.A	Entre 2 et 3 millions de D.A	Entre 3 et 4 millions de D.A
Apport personnel	5%	10%	15%	20%
Aide maximale de l'ANSEJ	25%	20%	15%	15%
C.M.T maximum	70%	70%	70%	65%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : document interne de la BNA.

2.3.3.2 Les crédits aux anciens moudjahidines et enfants de chouhadas

En application des dispositions du décret exécutif N°96-201 du 02 juin 1996, les crédits bancaires contractés par les Moudjahidines et enfants de chouhadas, destinés à la réalisation d'investissement ou d'extensions individuels ou collectifs, bénéficient d'une bonification du taux d'intérêt de 520% en contrepartie d'une mobilisation d'un apport personnel sous forme de fonds propres en numéraire ou en nature.

Le décret cité supra, précise que les bénéficiaires de cette disposition sont :

- Les Moudjahidines membre de l'Armée de libération nationale (A.L.N).
- Les Moudjahidines membres de l'organisation Civile du front de libération nationale (l'O.C.F.L.N) ayant la qualité de Fidai, Mousse bel détenu ou permanent.

2.3.3.3 Les micro-crédit

La micro finance a été instituée en Algérie par les conseils inter ministériels du 11 juillet 1998 et du 17 mai 1999, date à laquelle la banque nationale d'Algérie à commerce à assurer d'une manière exclusive le financement du microcrédit. En effet, la B.N.A maitrise la micro-finance, et ce pour l'avoir exercée depuis près de cinq ans.

Le micro-crédit est une aide financière provisoire accordée à des catégories de citoyens confondues (chômeurs et salariés) qui rembourseront avec les revenus générés par l'activité, objet du financement.

La micro-finance (souvent confondue avec les crédits A.N.S.E.J) est destinée à la création d'activités, y compris à domicile, par l'acquisition de petits matériels, de fonds de roulement de démarrage et, aussi, de matières premières.

Le montant de ces investissements doit se situer entre 50.000 DA et 400.000 DA au maximum.

Conformément au décret présidentiel N° 04-13 du 22/01/2004, le demandeur de ce crédit doit remplir certain conditions afin de bénéficier des mesures d'éligibilité au dispositif « microcrédit ».Il doit, notamment :

- Entre âgé de 18ans et plus ;
- Entre sans revenus ou disposer de petits revenus instables et irréguliers ;
- Avoir une résidence fixé ;
- Posséder un savoir faire en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activité ;
- Disposer d'une domiciliation bancaire ;
- Mobiliser un apport personnel en numéraire (les apports en nature ne sont pas autoriséé) ;
- Présenter une autorisation de conformité délivrée par l'A.N.G.E.M
- Disposer d'un registre de commerce, d'une carte d'artisan ou de tout document susceptible de justifier l'activité exercée (diplôme, certificat,...)

Les projets d'investissement assortis d'un micro-crédit bénéficient d'un financement arrêté suivant les niveaux ci-après :

- **Niveau 1** : concerne les investissements d'un montant compris entre 50.000 DA et 100.000 DA

Dans ce cas, l'apport personnel est de 5% et le crédit s'élève à 95% du montant global. Toutefois, l'apport personnel est rapporté à 3% et le crédit à 97% lorsque l'activité est implantée dans une zone spécifique au Sud ou dans les Haut- Plateaux.

- **Niveau 2** : celui-ci renferme les investissements supérieurs à 100.000 DA et égaux ou infé Au titre de la création d'activité (acquisition de petits matériels et de matières nécessaires au démarrage) :

L'apport personnel est de 5%, le prêt sans intérêt A.N.G.E.M de 25% et l'apport bancaire est équivalent à 70% du montant de ces investissements.

Ces taux sont revus, respectivement à la baisse pour égaliser 3%, 27% et 70% quand l'activité est implantée dans une zone spécifique au Sud ou dans les Haut-Plateaux.

- ❖ Au titre d'un achat de matières premières :

Le cout global des matières premières ne saurait dépasser 30.000 DA.

L'emprunteur ne peut bénéficier d'un crédit bancaire. Dans ce cas, le financement assuré par l'A.N.G.E.M sera réparti comme suit :

- L'apport personnel : 10%
- Le prêt non rémunéré de l'A.N.G.E.M : 90%

Les micro-crédit sont des concours bancaires dont la durée se situe entre 12et 60 mois avec un différé de paiement qui ne saurait excéder 6 mois.

Ceux-ci ont suscité l'attention de plusieurs institutions clés à l'échelle nationale à l'instar du Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale, l'Agence de développement social (l'A.D.S), le fonds de garantie, ainsi que, la B.N.A. Ces dernières se réunissent régulièrement en vue d'optimiser l'objectif de ce programme. En effet, le but de ce crédit, étant bénéfique et avantageux, son exécution est d'autant plus ardue et se heurte à de nombreuses difficultés, notamment : la difficulté éprouvée par de nombreux postulants, à réunir les conditions d'autofinancement et le problème de justifier d'une expérience professionnelle. A cet effet, la B.N.A à entreprise des actions de manière opiniâtre au sein de l'ensemble de son réseau d'agences pour renforcer la distribution du micro-financement et développer la professionnalisation de la micro-finance en l'adaptant avec les besoins et les exigences du pays, d'autant plus si l'on considéré l'importante demande qui existe. Il s'agit la d'un véritable instrument de création de richesses, d'un outil au service de la promotion du citoyen et de la collectivité dans le contexte de la mondialisation.

2.3.3.4 Le crédit de soutien à la création d'emploi par les chômeurs promoteurs âges de trente-cinq à cinquante ans

Le dispositif de soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âges de trente cinq (35) à cinquante (50) ans, est instauré conformément :

- ⇒ Au décret présidentiel N°04-01 du 30 décembre 2003 ;
- ⇒ Aux décrets exécutifs N°04-01, 04-02 et 04-03 du janvier 2004 ;

⇒ Ainsi qu'à la convention signée entre la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), le fonds de caution mutuelle de garantie risques (FCMG) des crédits chômeurs promoteurs et la banque nationale d'Algérie (BNA).

C'est dans le cadre de la politique de croissance développée par l'Etat qu'il a été convenu de la mise en place d'un nouveau dispositif sous forme de crédits d'investissement spécifique accordés aux chômeurs âges de trente cinq (35) à cinquante (50) ans sachant exercer un métier mais qui ne disposent pas de fonds nécessaires pour lancer une activité. Il est à préciser que cette nouvelle formule n'a toujours pas été exploitée au niveau du siège d'accueil.aaa

Il s'agit d'un CMT dont la durée peut s'étaler à sept (07) années et dont la période de différé ne saurait dépassée deux (02) années. Le montant de ce crédit est fixé à cinq (05) de la CNAC et de la bonification du taux d'intérêt.

- **Niveau 01** : pour un investissement inférieur ou égal à deux (02) millions de dinars :
 - L'apport personnel : 5% ;
 - Le prêt sans intérêt CNAC : 25%
 - Crédit bancaire 70% au maximum.
- **Niveau 02** : pour un investissement supérieur à deux (02) millions de dinars et inférieur ou égal à cinq millions de dinars ;
 - L'apport personnel : 10%
 - Le prêt non rémunéré de la CNAC : 20% ;
 - Le crédit bancaire de 70% au maximum.

La bonification des taux d'intérêts à appliquer pour ce genre de crédit, prévue à l'article 13 du décret exécutif N° 04-02 du 03 janvier 2004 est fixée à :

- 75% du taux débiteur appliqué par la banque au titre de l'investissement réalisé dans le secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et de la pêche.
- 50% du taux débiteur au titre des investissements réalisés dans tous les autres secteurs d'activités.

Les crédits d'investissements octroyés dans le cadre du dispositif de soutien à la création d'activité par les chômeurs âgés de 35 à 50ans sont soumis à des conditions ou critères d'éligibilité énumérés ci-dessous :

- Etre âgé de trente-cinq (35)à cinquante(50) ans ;
- Résider en Algérie ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- Etre titulaire d'une qualification professionnelle et/ ou posséder un savoir-faire reconnu ;
- Mobiliser un apport personnel déterminé précédemment ;
- Etre inscrit auprès des services de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) depuis au moins six(06) mois comme demandeur d'emploi ou être allocataire de la CANC ;
- Ne pas avoir exercé une activité pour propre compte depuis ou moins douze (12) mois ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une quelconque mesure d'aide au titre de la création d'activité.

2.3.3.5 Le crédit immobilier aux particuliers

Récemment développé par la banque nationale d'Algérie, le crédit immobilier est un crédit à long terme accordé aux particuliers pour financer aussi bien l'acquisition d'un crédit à long terme accordé aux particuliers pour financer aussi bien l'acquisition d'un logement neuf que la construction d'une maison individuelle. Ce point sera développé infra.

Les crédits spécifiques sont des crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement par des pouvoirs publics. Parmi ses crédits spécifiques, nous citerons : les crédits à l'emploi des jeunes, les crédits d'encouragement des chômeurs promoteurs et les crédits aux anciens moudjahidines et enfants de chouhadas.

2.4 Les risques et les garanties d'un crédit d'investissement

Dès que la banque donne un avis favorable pour accompagner financièrement son client, elle endosse les risques de celui-ci qui peuvent survenir à tous les niveaux de vie du crédit, à partir de son utilisation jusqu'au remboursement de la dernière échéance.

2.4.1 Les risques de crédit

Le risque « désigne l'incertitude qui pèse sur les résultats et les pertes susceptibles de survenir lorsque, les évolutions de l'environnement sont adverses »²³. Le risque peut se définir comme étant « un danger éventuel plus ou moins prévisible »²⁴.

2.4.1.1 les typologies de risque de crédit

Les risques inhérents aux opérations de crédit peuvent revêtir plusieurs formes :

- Risque de non remboursement ;
- Le risque de change ;
- Le risque de liquidité ;
- Le risque de taux d'intérêt

A. Le risque de non remboursement (ou non contrepartie)

Est pour les établissements financiers, le risque que ses débiteurs n'honorent pas, totalement ou partiellement, leur engagement. De ce fait, la banque subit une double perte : en capital qui représente la créance non remboursée et en revenu qui constitue les intérêts non perçus.

B. Le risque de change

Le risque de change est l'éventualité de voir la rentabilité de l'établissement affectée par les variations des taux change .Alors, le risque de change provient de l'évolution du cours de la devise par rapport à la monnaie nationale.

C. le risque de liquidité

Représente pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagement ou à ses échéances, le risque de liquidité peut en effet survenir à l'occasion :

- ✓ D'un retrait massif des dépôts ou de l'épargne de la clientèle.

²³ BESSIS J. « gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Edition Dalloz ,Paris , 1995 , P ,13.

²⁴ DECTIONNAIRE petit Robert

- ✓ D'une crise de marché à l'égard de l'établissement concerné.
- ✓ D'une crise de liquidité générale de marché.

D. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt Représente pour un établissement financier, l'éventualité de voir sa rentabilité affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Il peut s'appréhender différemment selon qu'il menace la marge de transformation (les résultats courants) ou la valeur patrimoniale. Mais dans les deux cas, le risque obère les fonds propres. Le risque de taux est la situation où le prêteur ou l'emprunteur est soumis à une variation des taux d'intérêt.

2.4.2 Les garanties de crédit

On peut distinguer des garanties réelles et les garanties personnelles.

2.4.2.1 Les garanties réelles

On trouve le droit de rétention, le gage, le nantissement, l'hypothèque²⁵.

A. Le gage

Le gage est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien meuble corporel en garantie de sa créance. Le gage peut avoir lieu avec ou sans dépossession.

- ❖ Gage avec dépossession On peut citer dans cette catégorie le gage de tableaux ou d'objets précieux (pratique courante dans les Caisses de Crédit Municipal).
- ❖ Gage sans dépossession Le créancier reçoit un titre reconnaissant sa garantie et l'acte fait l'objet d'une publicité. C'est le cas, par exemple, du gage automobile qui bénéficie au vendeur à crédit ou au prêteur de deniers pour l'achat d'un véhicule en garantissant le crédit lié à son acquisition. Le contrat de vente ou de prêt doit être écrit et enregistré sous peine de nullité de gage. La publicité du gage s'effectue par une inscription sur un registre à la préfecture qui a délivré le certificat d'immatriculation. Après signature de l'acte de gage, le gage doit être inscrit dans

²⁵ BERNET-ROLLANDE, L, op. Cite, p.184-185.

les 3 mois qui suivent l'immatriculation du véhicule. L'inscription rend le droit du créancier opposable aux tiers. Elle se périmé au bout de 5 ans, mais il est possible de la renouveler une fois. À défaut de paiement, le créancier peut faire réaliser le gage.

B .Le nantissement

Le nantissement est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien meuble incorporel en garantie de sa créance. Le nantissement peut avoir lieu avec ou sans dépossession.

- Nantissement avec dépossession, le débiteur est démuné du bien objet de la garantie. On peut citer dans cette catégorie le nantissement du compte d'instruments financiers.
- Nantissement sans dépossession Le créancier reçoit un titre reconnaissant sa garantie et l'acte fait l'objet d'une publicité. C'est le cas, par exemple, du nantissement du contrat d'assurance-vie.

C. L'hypothèque

L'hypothèque est l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité.

Elle peut être légale, conventionnelle ou judiciaire.

- Hypothèque légale : elle est prévue par la loi (exemple : le Trésor public pour le recouvrement des impôts).
- Hypothèque conventionnelle : elle est inscrite à la suite de la signature d'un contrat (exemple : contrat de prêt pour acquérir un immeuble).
- Hypothèque judiciaire : elle résulte d'un jugement (exemple : créancier inquiet voulant conforter sa créance au vue de la situation préoccupante du débiteur).

2.4.2.2 .Les garanties personnelles

On distingue le cautionnement et l'aval :

A. Le cautionnement

Le cautionnement est l'engagement pris par un tiers, appelé caution, de s'exécuter en cas de défaillance du débiteur. On distingue le cautionnement simple et le cautionnement solidaire.

- Le cautionnement simple, donne droit au bénéfice de discussion et à celui de division. Le bénéfice de discussion : la caution peut exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur avant de faire jouer le cautionnement. Le bénéfice de division : au cas où il y aurait plusieurs cautions chacune ne serait engagée que pour sa part

- Le cautionnement solidaire : la caution peut être actionné en paiement en même temps que le débiteur principal, le créancier choisissant dans ce cas celui qui lui paraît le plus solvable ou les deux ensembles

B. L'aval

- L'aval est l'engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour en garantir le paiement. L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal. L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé.

Chapitre III

Généralité sur le crédit d'exploitation

Introduction

Toute entreprise peut se trouver, à un moment donné, dans l'obligation de recouvrir au crédit bancaire pour pallier aux insuffisances de fonds de roulement. A cet effet, le banquier lui propose des concours qui répondent à ses besoins. Dans l'étude que nous avons menée, nous avons choisi parmi la panoplie de financement que les banques accordent, le système de crédit d'exploitation.

Section 01 : Notion générale sur l'exploitation

Toute entreprise peut se trouver, à un moment donné, dans l'obligation de recourir au crédit bancaire pour pallier aux insuffisances de son fonds de roulement. A cet effet, le banquier lui propose des concours qui répondent à ses besoins. Dans l'étude que nous avons menée, nous avons choisi parmi la panoplie de financement que les banques accordent, le système de crédit d'exploitation.

1.1 Le cycle d'exploitation d'une entreprise

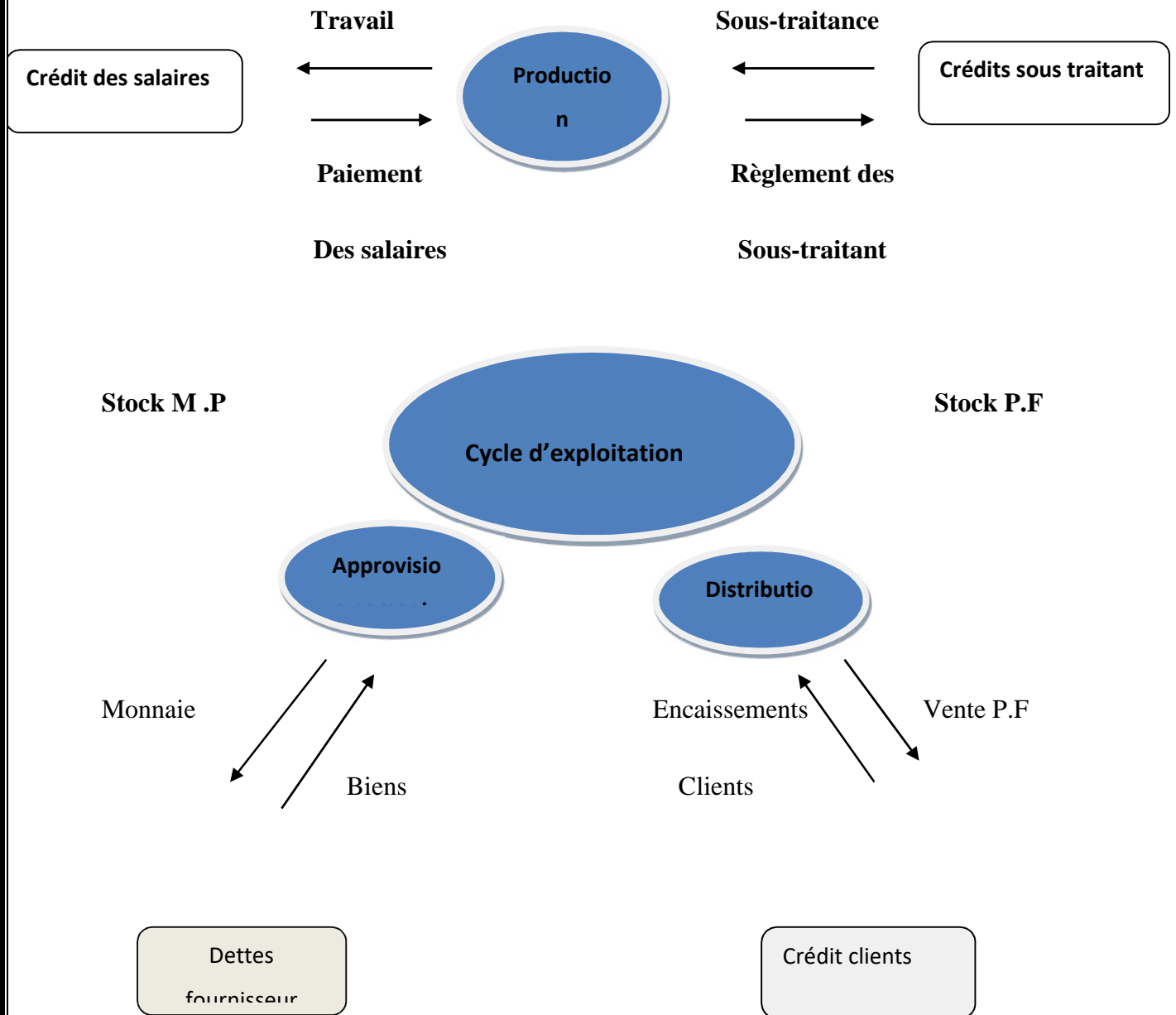
Le cycle d'exploitation est une matrice qui indique le temps dont une entreprise a besoin pour transformer des marchandises achetées et produits en espèces.

1.1.1 Définition d'un cycle d'exploitation

« Le cycle d'exploitation correspond à l'état producteur de l'entreprise, c'est-à-dire la transformation des matières achetées en produits finis vendus aux clients. Cette exploitation nécessite la mise en œuvre des outils de production de l'entreprise (investissement immobilisés) et de ses ressources humaines, le cycle d'exploitation correspond donc à la consommation de matières, de travail, de capital de production et de fournisseurs afin d'assurer les ventes de produits »²⁶

26 SOLNIK Bruno « Gestion financière », 6ème édition, Dunod, Paris, 2001 . P59.

Figure°01 : présentation général du cycle d'exploitation



Source 01 : documents BNA

1.1.2 Les phases d'un cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation recouvre une série d'opérations économique de production d'un bien ou d'un service qui sera échangé contre paiement. Cette production est ponctuée par un acte commercial : la transaction. Il y a donc trois phases successives dans le cycle d'exploitation 27 :

- **La phase d'approvisionnement**

Correspond à l'acquisition auprès de fournisseurs de biens ou de services qui sont des préalables nécessaires à la production : matières premières, fournitures, énergie. Ces approvisionnements sont stockés (à l'exception des services).

- **La phase de production**

Est articulée sur la mise en œuvre d'un processus technologique qui lui-même exige des inputs : un capital économique, un savoir-faire et des biens ou des services à transformer. La phase de production est plus ou moins longue selon les données du processus technologique mis en œuvre. Il peut y avoir des étapes intermédiaires qui donnent lieu à des stocks temporaires de produits semi-finis ou d'encours.

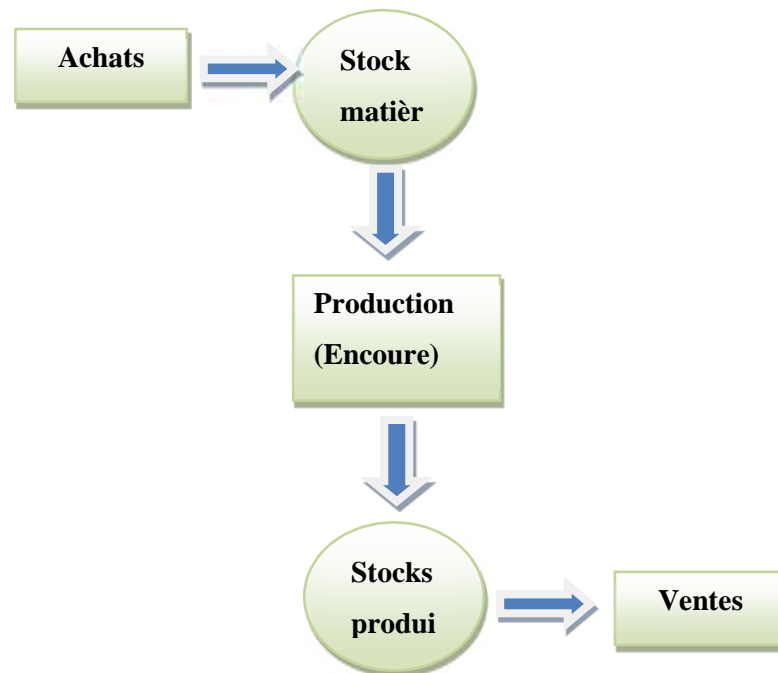
- **La phase de commercialisation**

Début avec les stocks de produits finis. Le moment important est celui de la vente : l'accord d'échange se traduit par une double transaction physique et monétaire.

- Le cycle d'exploitation est continu : les opérations d'approvisionnement et de vente sont en revanche intermittentes de telle sorte que l'apparition de stocks entre les phases est indispensable. La figure 0.2 présente le déroulement du cycle d'exploitation.

27 9Op, cité, par Hubert de la Bruslerie, 2eme édition, P 04-05-06.

Figure N°02 : déroulement du cycle d'exploitation :



Source 02 : P. Conso, Op. Cité. p29.

Le déroulement du cycle d'exploitation se traduit par un enchaînement de dettes et de créances entre « l'amont » et « l'aval ». L'entreprise est d'abord endettée auprès des fournisseurs, puis, au fur à mesure du processus, elle doit financer les charges et les coûts intermédiaires. Ce n'est qu'à la fin qu'elle rentre dans ses fonds, après la vente, lors des règlements définitifs par l'acheteur.

1.2 Les principes postes d'un cycle d'exploitation

Les principales poste de cycle d'exploitation :les stocks, les créances client, et les fournisseurs .²⁸

²⁸ BRUSLERIE, H. , « Analyse financière , information financière, diagnostic et évaluation »,4eme Edition, Dunod, P.63-87.

1.2.1 Les stocks

Les stocks et en-cours forment la première rubrique de l'actif circulant. Ils comprennent :

- Les matières premières et les approvisionnements, c'est –à-dire les objets substances destinés à être incorporés dans des produits ou à être consommés dans le cadre des processus de production mis en œuvre par l'entreprise. On retrouve dans ce poste les emballages commerciaux non récupérables qui sont livrés à la clientèle en même temps que leur contenu ;

- Les en-cours de production concernent les biens en cours de production comme les services en cours d'élaboration. Ce dernier cas correspond aux travaux en cours (par exemple les constructions non achevées dans le secteur du bâtiment ou des travaux publics) ou aux études en cours de réalisation (dossier ou plan en cours de réalisation dans un cabinet d'architecte..., etc.) ;

- Les produits intermédiaires ou finis sont ceux qui ont atteint un stade de fabrication et sont disponibles en cas de phase ultérieure du cycle de production. Les produits finis sont prêts à être vendus ou livrés ;

- Les marchandises reprennent les éléments de stock que l'entreprise a achetés et qui peuvent être revendu en l'état, indépendamment de tout processus de transformation.

1.2.2 Les créances clients

Ce poste est central dans le déroulement du cycle d'exploitation de l'entreprise car il regroupe les comptes débiteurs de tous les clients qui n'ont pas payé comptant. L'inscription à ces comptes se justifie par un mouvement réel : biens livrés ou expédiés, ou prestations de service effectuées.

1.2.3 Les crédits fournisseurs

Les montants concernés sont les sommes restant dues aux fournisseurs d'exploitation suite à des achats ou à des prestations de service. La matérialisation de la dette

par inscription en compte fournisseurs ou sous forme d'effets à payer ou de factures non parvenues n'a pas d'importance.

Section 02 : Le crédit d'exploitation

Le crédit d'exploitation finance un besoins lié à l'activité de l'entreprise non supportés par le fond de roulement.

2.1 Définition de crédit d'exploitation

Les crédits d'exploitation sont des crédits à court terme, accordés habituellement par des banques ou des fournisseurs aux entreprises permettant de financer des actifs circulants dits aussi valeurs d'exploitation.

Durant son cycle d'exploitation, une entreprise à besoin de liquidité pour couvrir ses dépenses et les trous de trésorerie liés aux délais de paiement qu'elle accorde à ses clients.

Parmi les solutions auxquelles recourent les entreprises pour lisser ces insuffisances ponctuelles de capitaux à court terme, on peut citer le crédit d'exploitation.

Il permet de financer l'actif circulant du bilan en procurant aux entreprises les liquidités nécessaires aux paiements à court terme en attendant qu'elles recouvrent des créances facturées.

Dans ce qui va suivre, nous allons nous consacrer à illustrer les deux types de crédits les plus utilisés : les crédits par caisse et les crédits par signature.

- ❖ Les crédits par caisse : qui seront présentés en deux volets :
 - Les crédits globaux : découverts, facilité de caisse, etc.
 - Les crédits spécifiques : avances sur titres, sur factures, sur marché public...ect.
 - Les crédits par signature tels que les cautions et crédits documentaires.

2.2 Les crédits d'exploitation par caisse (direct)

Ce sont crédits qui donnent lieu à des décaissements certains de la part du banquier. Lorsque l'objet de ces crédits n'est pas précisé par l'entreprise, on parle de crédits

« globaux ». Quand leur objet est clairement avancé par l'entreprise, et qu'il porte sur des postes précis de l'actif circulant, les crédits d'exploitation sont dits « spécifiques ».

A. Crédit globaux

Ils sont généralement appelés crédits par caisse ou crédits en blanc car :

- Ils sont utilisables par le débit d'un compte,
 - Ils ne sont assortis d'aucune garantie sauf la promesse de remboursement du débiteur.
- Ce sont donc, des concours à risque très élevé.

On peut distinguer parmi les crédits d'exploitation globaux 4 types : la facilité de caisse, le découvert, le crédit relais, le crédit de compagne.

➤ **La facilité de caisse**

Elle finance les décalages de trésorerie de courte durée entre les dépenses et les recettes liées au cycle d'exploitation. Le montant maximum d'une facilité de caisse dépend du coût d'achat mensuel de l'entreprise et ne doit pas dépasser 15 jours de coût d'achat, en général il représente 60% à 70% du coût d'achat mensuel.

➤ **Les avantages**

- Domiciliation des flux de recette de l'emprunteur dans nos guichets.
- Crédit recouvrable à très court terme et donc le risque de liquidité est minimisé.

➤ **Les inconvénients**

- Il pèse directement sur la trésorerie de la banque (crédit non réescompté).
- Aucune sûreté réelle ou personnelle (crédit à blanc).

➤ **Le découvert**

« Le découvert consiste pour le banquier, à laisser le compte de son client devenir débiteur dans la limite d'un maximum qui, le plus souvent, est fixé à titre indicatif sans qu'il y ait engagement d'assurer le concours pendant une période déterminée. Le découvert

prolonge, en quelque sorte le service caisse rendu par le banquier et à pour objet de compléter un fond de roulement »²⁹.

Destiné à financer la trésorerie due à une insuffisance du fond de roulement de l'entreprise. Le découvert est un crédit qui rentre dans les catégories des mises à la disposition de la clientèle. Le banquier autorise que le compte de sa relation évolue en position débitrice à concurrence d'un plafond et pendant une période de quelques semaines à quelques mois selon les besoins à satisfaire.

On distingue deux types de découvert bancaire : le découvert simple le découvert mobilisable.

- **Le découvert simple**

Le client est autorisé à faire passer son compte en position débitrice dans la limite du plafond autorisé qui dépasse rarement les quinze (15) jours du chiffre d'affaire, les agios seront par la suite décomptés sur le montant utilisé.

- **Le découvert mobilisable**

Dans ce cas le découvert accordé est mobilisé par un billet à ordre de 90 jours renouvelables, la banque pourra ensuite réescompter l'effet auprès de la banque d'Algérie (B.A). En plus l'effet représente une garantie au profit de la banque en cas de défaillance du débiteur. Les agios seront décomptés sur le montant utilisé.

- **Le crédit relais**

Ce type de crédit sert à financer la réalisation d'une opération extérieure ou l'activité de l'entreprise qui lui permet d'anticiper un rentré de fond qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis. Le banquier doit être assuré de la réalisation de l'opération et limite son aide à un certain pourcentage de son montant, le reste lui permettant de calculer les intérêts sensés le rémunérer.

²⁹ BRANGER J., « Traité d'économie bancaire, 2 . Instruments juridiques –techniques fondamentales » , presses universitaires de France, paris, 1975.

Le banquier s'expose à deux risques:

- L'opération devant assurer le remboursement du crédit ne se réalise pas.
- Les fonds provenant de l'opération sont détournés du remboursement du crédit.

- **Le crédit à compagne (saisonnier)³⁰**

Le crédit de compagne est un concours accordé aux entreprises qui ont une activité saisonnière pour financer leurs charges d'exploitation liées à un cycle de production. Ce type de concours est généralement utile pour les entreprises dont leurs activités, sont soumises à une distorsion entre leurs productions et leurs ventes.

L'entreprise qui sollicite un tel crédit, doit soumettre obligatoirement à sa banque un plan de financement de la campagne. Le remboursement du crédit se fera au fur et à mesure des ventes.

Le banquier court deux importants risques :

- ✓ Un risque d'immobilisation du crédit due à la mévente de la marchandise non périssable. Dans ce cas le remboursement sera retardé.
- ✓ Un risque de non remboursement engendré par la mévente d'une marchandise périssable, provoquant une perte qui compromettrait le remboursement du crédit.

B. Les crédits d'exploitation spécifiques

« Ce sont des crédits destinés à financer un poste bien déterminé de l'actif circulant d'une entreprise ». Autrement dit, « ils ont un objet bien précis et particulier qui constitue en lui-même une garantie de remboursement »³¹

Les risques que prend le banquier lors de ces opérations sont d'ordre commercial :

- Le dénouement du crédit est tributaire de la capacité de l'entreprise à mener à bien les opérations traitées avec les tiers.
- Des qualités morales et financières des mêmes clients de l'entreprise, d'autre part.

³⁰ Ibid.

³¹ Mémoire MERAD Yasmine, MENSOURI Celia ; « Les opérations de crédit bancaire » ; promotion 2014/2015 ; page13.

- **Avance sur marchandise**

L'avance sur marchandise est un crédit par caisse qui finance un stock. Il s'agit d'un financement garanti par des marchandises remises en gage au banquier (créancier) qui doit s'assurer de la nature, la qualité et la valeur de la marchandise qu'il finance.³²

- **Avance sur titre**

Avances sur titre sont des garanties par des titres négociables faciles, ces avances doivent être limités à 80% maximum du montant des créances en garantie. Elles donnent lieu à la souscription par le bénéficiaire 'un billet à ordre' devant faire l'objet d'une opération d'escompte.

Le banquier doit analyser la situation fiscale et parafiscale à travers l'extrait de rôle des mises à jour de cotisations sociales.

- **Avance sur le marché public**

« Les marchés publics sont des contacts conclus par un entrepreneur et une administration publiques en vue de la réalisation des travaux d'exécution, de la livraison des fournitures et prestations de services »³³

- **Avance sur factures**

L'avance sur facture est une technique réservée aux entreprises qui travaillent avec l'administration pour leur permettre de mobiliser le poste client « administration ». Pour les entreprises ce type d'avance se matérialise par un découvert garanti par le nantissement des titres qu'elle possède.

- **L'escompte commercial**

³² BENHALIMA A. Pratique des techniques bancaires –Référence à l'Algérie, Editions DAHLEB

³³ Cours de marché des capitaux 4^{ème} année MBF

L'escompte est l'opération du crédit à court terme par laquelle un banquier escompteur paie le montant d'un effet de commerce, son client qui en est porteur. Le banquier prélève sur ce montant une somme elle-même appelée « escompte ».

L'escompte est une opération qui consiste pour le banquier à racheter d'une entreprise les effets de commerce, dont elle est porteuse, avant l'échéance et moyennant le paiement d'agies, l'escompte fait donc intervenir trois parties :

- L'entreprise bénéficiaire de l'effet, appelée « la cédante ».
- Le débiteur de l'effet, appelé « le cédé ».
- Le banquier, qui est appelé « le cessionnaire ».

L'opération d'escompte présente quelques caractéristiques, à savoir :

- La compétence des tribunaux de commerce en cas de non-paiement de la traite à l'échéance
- La procédure juridique ne pourrait, toutefois, être étonnée qu'auprès de l'établissement d'un « protêt faute paiement ».
- Le transfert juridique de la provision est entre les mains de l'endossataire.
- La solidarité de la créance. La contre-passation des effets impayés fait prendre à la créance sous caractère combiné.

- **Les avantages d'escompte :**

- C'est une opération du crédit qui est protégée par les dispositions du droit bancaire.
- La banque a la possibilité, sous certaines réserves, de négocier le papier escompté à la banque centrale si, elle a des besoins de la trésorerie.
- Uniquement des effets pour les périodes inférieures à 90 jours sont réescomptés.

2.3 Les crédits d'exploitation par signature (indirects)

Le crédit par signature est une autre alternative qui permet au banquier de soulager la trésorerie de l'entreprise. Il agit pour le banquier de prêter simplement sa signature sans avoir à supporter des charges immédiates de trésorerie. Cet engagement peut entraîner des décaissements importants en cas de défaillance du débiteur principale à la différence des crédits par caisse figurant au bilan.

Les crédits par signature se présentent sous quatre (04) formes :

A. L'aval

L'aval est « un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de payer pour le compte d'un tiers si ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un billet à ordre et même sur un chèque. »

« L'aval est un engagement fourni par un tiers (généralement la banque) qui se porte garant de payer tout ou une partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce, en cas de défaillance du principal obligé à l'échéance. »³⁴

B. L'acceptation

Pour faciliter à son client soit la livraison de marchandises soit l'octroi de crédit par un confrère, le banquier peut accepter (ou avaliser) un effet de commerce tiré par son client en s'engageant de ce fait à payer à l'échéance. A cette date, le client assurera à son banquier la couverture de l'effet par la somme prévue, ce dernier n'ayant pas en principe de décaissement à effectuer.³⁵

- avantages et inconvénients de crédit par signature : les effets de crédit par signature sont les suivants ;³⁶

Tableau N° 03 : les avantages et inconvénients de crédit par signature

Pour le banquier	Pour le client

³⁴ BOUYAKOUB FAROUK « l'entreprise et le financement bancaire » page 235

³⁵ BERNET-ROLLANDE, L, « Principe technique bancaire » 25 édition. DUNOD, Paris, 2008, P.311.

³⁶ IDEM

<p>A. <u>Avantage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moment de sa mise en place, un crédit par signature évite toute sortie de fonds. • Il évite les contraintes en cas d'encadrement du crédit. • Il permet la perception de commissions sur l'autorisation voir sur l'utilisation. • Enfin, le banquier est subrogé dans les droits du créancier bénéficiaire de l'engagement (avantage déterminant en cas de coutions fiscales). <p>B. <u>Inconvénients</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le risque est difficile à évaluer. • Le suivi des engagements est lourd à gérer • Il y a souvent décalage des engagements dans le temps. 	<p>A. <u>Avantage</u></p> <p>Ce type de concours permet une meilleure gestion de la trésorerie. Il y a souvent abaissement des couts financiers. Enfin, les engagements pris par la banque. Valorisent l'image de marque de l'entreprise.</p> <p>B. <u>Inconvénients</u></p> <p>Il y a paiement de commissions même en cas de non-utilisation. L'entreprise doit souvent apporter des garanties. Les concours sont parfois mis en place contre blocage de fonds.</p>
--	--

Source : établai par nous- mêmes à partir des informations de l'ouvrage : BERNET-ROLLANDE, L, « principe technique bancaire » 25 édition. DUNOD, paris, 2008, P.311.

C. **Le cautionnement :**

« Le cautionnement est un contrat par laquelle une personne garantie l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »³⁷

La caution peut avoir objet :

- De différé des paiements : de l'obligation cautionnée ou de la caution d'enlèvement.

³⁷ Gerald ROUYER, ALAIN- CH « la banque et l'entreprise » paris 1999 page 95

- D'éviter les paiements : c'est le cas, de la caution d'adjudication.
- D'accélérer des rentrées de trésorerie : Il s'agit, ici, de la caution de remboursement.

On peut distinguer deux formes de cautionnement, qui sont :

- **Le cautionnement simple** : la caution peut requérir le bénéfice de discussion. Le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.
- **Le cautionnement solidaire** : la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéficiaire de discussion. Le créancier peut poursuivre, indifféremment, le débiteur principal ou la caution.

D. Le crédit documentaire

C'est un acte de confiance, comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps ; biens et moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement.³⁸

La particularité du crédit documentaire réside dans le fait qu'il peut être :

- **Révocable** : La banque peut revenir sur son engagement que d'abord parties.
- **Notifié** : La banque est seule engagée.
- **Confirmée** : l'engagement de la banque est conforté par celui d'un correspondant dans le pays de l'exportateur.

³⁸ CHEHRIT k. les crédits documentaires 2007 page 114.

Tableau N° 04 : Les avantages et les inconvénients du crédit par signature :

Pour la banque	Pour le client
<p data-bbox="252 887 446 920">A. <u>Avantages</u></p> <p data-bbox="252 981 786 1227">Les engagements par signature rapportent des commissions n'entraînent pas de décaissement à leur mise en place, et permettent à la banque de se subroger dans les droits du créancier de son client.</p> <p data-bbox="252 1290 494 1323">B. <u>Inconvénients</u></p> <p data-bbox="252 1384 786 1518">Les engagements par signature sont des risques difficiles à maîtriser et leur suivi est lourd.</p>	<p data-bbox="906 887 1101 920">A. <u>Avantages</u></p> <p data-bbox="906 981 1394 1122">L'engagement de la banque valorise son image de marque et permet une meilleure gestion de sa trésorerie.</p> <p data-bbox="906 1182 1149 1216">B. <u>Inconvénients</u></p> <p data-bbox="906 1276 1394 1473">Les frais financiers et les garanties exigées de fonds en constitution de provision sont liés à l'engagement qu'il obtient de la banque.</p>

Conclusion

Le financement du cycle d'exploitation représente un aspect fondamental à sa réussite, autrement, le cycle d'exploitation de l'entreprise aboutisse à un résultat satisfaisant, un financement est nécessaire.

Le financement à court terme, comme son nom l'indique, est temporaire, il est destiné à aider les entreprises à partir de l'entrée des matières premières jusqu'au règlement des créances par les clients. Ainsi, les moyens de financement de l'exploitation à la disposition des entreprises sont variés et adaptés à leurs besoins de trésorerie à court terme.

Chapitre IV

Etude de cas pratique

au sein de la BNA

agence 587

Introduction

Elle considère comme une démarche cruciale visant à évaluer la viabilité financière et la solvabilité des entreprises demandes de financement. Cette analyse approfondie permet à la BNA de prendre des décisions éclairées quant à l'octroi de crédits, en prenant en compte diverses facteurs telle que la rentabilité du projet, la capacité de remboursement de l'emprunteur, les garanties proposées et les perspectives de développement. Elle implique une expertise financière pointue, une évaluation rigoureuse des risques et une compréhension approfondie du marché et du secteur d'activité concerné.

Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil

Dans le cadre de l'élaboration de notre mémoire, nous avons effectué notre stage dans le service crédit et engagement de la banque nationale d'Algérie agence (587). Avant de présenter l'étude du cas sur le crédit d'investissement et d'exploitation que nous avons fait au niveau de ce service, il y a lieu de présenter la « BNA » en tant qu'un organisme d'accueil.

1.1 Historique de la BNA-banque

Après l'indépendance de notre pays, il existait un réseau bancaire qui refusait de soutenir la politique de pouvoir publique, en matière de crédit. Seule la banque centrale d'Algérie (actuellement banque d'Algérie: BA) et la caisse algérienne de développement (actuellement banque d'Algérie BAD) créées respectivement le 13 décembre 1962 et le 07 mai 1963, étaient en place. Pour remédier à cette situation, l'État a décidé à partir de 1966 de prendre en mains le secteur bancaire par la création de trois banques spécialisées; pour remplacement du réseau bancaire français défaillant alors:

- ❖ **Banque Nationale d'Algérie (la BNA):** créée par l'ordonnance du 13 juin 1966, ayant pour mission le financement des secteurs socialistes et privés.
- ❖ **Crédit Populaire d'Algérie (le CPA):** créée par l'ordonnance du 29 décembre 1966, chargé d'accorder des crédits aux petites et moyennes entreprises publiques et privées, et de les développer.

❖ **Banque Extérieur d'Algérie (la BEA) :** créée par l'ordonnance du 10 octobre 1967. Avec pour mission, le développement économique avec l'étranger.

La Banque Nationale d'Algérie créée par l'ordonnance numéro 66-187 du 13 juin 1966, était directement placée sous tutelle de l'État à travers le ministère des finances jusqu'à la promulgation de la loi 88-11 du 12 à janvier 1988, date à laquelle la BNA devient une entité juridique autonome, dotée du statut d'Entreprise Publique Economique (E.P.E).

En fait, la Première banque commerciale qui a été créée, fut la banque nationale d'Algérie qui a repris dès sa création, les éléments patrimoniaux et activités des établissements bancaires ci-après ainsi que les patrimoines et activités des caisses de crédit agricoles, de la caisses centrale des S.A.P et de la caisse des prêts agricoles, à la date du 30 septembre 1968.

La particularité de la BNA est qu'en plus de l'activité universelle de banques de dépôts, exercée avec les autres banques: elle avait l'exclusivité et le monopole au financement du développement rural (B.A. D. R) depuis 1982 après restructuration de la B. N. A. L'application des réformes de la loi 90- 10 du 14 avril 1990, et de situation culminante des performances de l'institution, satisfaisant, la condition d'éligibilité prévues par la banque d'Algérie ont fait que par libération du conseil de monnaie et du crédit (le CMC 05 septembre 1995, B.N.A a obtenu son agrément). Elle est aînée, la première banque du pays à bénéficier de ce statut. La B.N.A dispose d'un réseau d'exploitation très dense réparti sur l'ensemble du territoire national; en effet, elle compte un vaste réseau 171 agences; regroupées dans 17 directions régionales d'exploitation.

1.2 Agence BNA Bejaia N° 587

Les agences de l'établissement bancaire que constitue la B.N.A sont classées, selon le volume d'activité qui est en fonction des pouvoirs, en trois catégories:

- Les agences « principales » ;
- Les agences « catégorie A » ;
- Les agences « catégorie B ».

En se référant, à la lettre n° 1741 du 10 novembre 1977, l'agence B.N.A 587 est une agence catégorie «c» pouvant sous réserve du respect de la réglementation bancaire en vigueur, effectuer toute opération de banque, au sens de la loi de la monnaie et de crédit.

Celle-ci rentre dans les objectifs prioritaires de perfectionnement et d'affermissement et les perspectives d'injection assignées par la direction générale visant à:

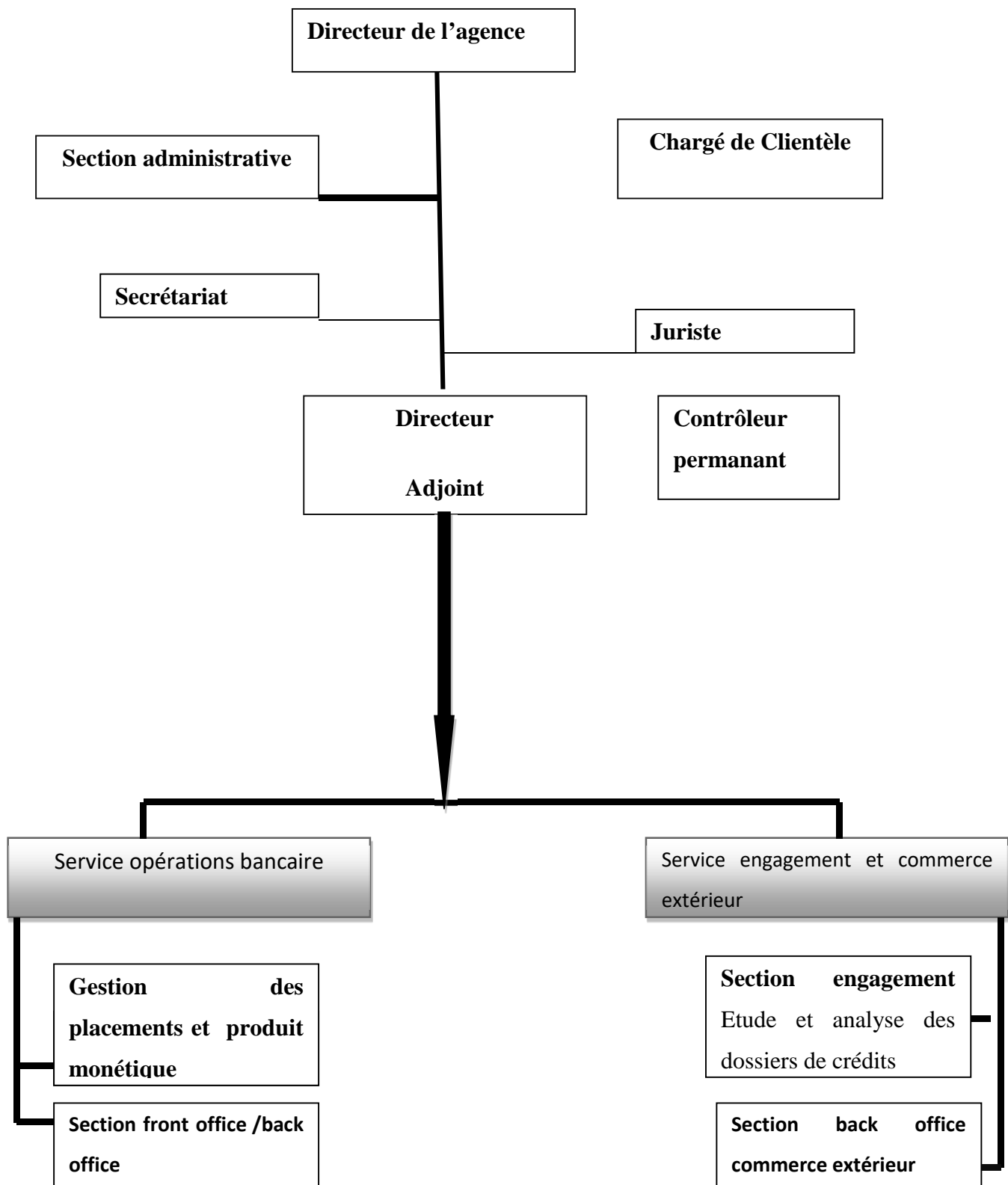
- L'amélioration du système d'information de la B.N.A.
- L'amélioration du fonctionnement des réseaux d'exploitation.
- Une meilleure maîtrise des risques en matière d'octroi et de gestion de crédits

Dans ce cadre, l'agence 587 de Bejaia, comme toutes autres agence B.N.A, doit par le biais du moyen d'accueil et de traitement, dont elle dispose, être en mesure de satisfaire la clientèle, quel que soit sa nature et secteur d'activité. En outre, elle est tenue de traiter toute l'opération de commerce extérieur requises, dans la limite des prérogatives conférées (rôle des services étranger marchandise), de revoir, d'étudier et de mètres en place les crédits dans la limite de ses pouvoirs et d'assurer la gestion et le suivis de ceux-ci.

1.3 Organigramme de l'agence BNA 587

A l'effet de traiter l'ensemble de ces opération et pour accomplir convenablement ses missions, afin de répondre au mieux à ses engagement, l'agence 587 de Bejaia s'est dotée d'un modèle d'organisation représenté d'une manière sommaire par le diagramme ci-dessous :

Schéma N°1 : Nouvel organigramme agence troisième catégorie « 587 » Bejaia.



Source : les documents internes de la BNA agence 587, Bejaia, 2024.

1.3.1 Structure et service de l'agence

L'agence doit structurer afin d'assurer le service maximum à sa clientèle, de lever les contraintes de son fonctionnement et d'assurer son avenir quelque ; soit climat de système d'exploitation, cette agence doit disposer des différents services qui assurent le fonctionnement et le bon déroulement de ses activités.

1.3.1.1 Directeur de l'agence

- ✓ Assure les fonctions suivantes :
- ✓ Représente le manager opérationnel chargé de l'application de la stratégie de développement de la banque.
- ✓ Gestion des fonds de commerce que constitue son agence
- ✓ Représentation de la banque devant les partenaires et les administrations

Agent des comités de crédit.

➤ Chargé clientèle

Pour missions principales de :

- Accueillir et orienter les clients dans des bon conditions
- Ouverture de compte ; assurance voyage
- Commercialisation des produits de la banque et la collecte de fonds.

➤ Contrôleur permanent

C'est un contrôle interne permettent de mesurer les risques et la rentabilité des activités bancaire, a pour mission de :

- Procéder à la transposition des dispositions réglementaires liées à la conformité dans les outils et les procédures internes de la banque.
- Réaliser des missions de contrôle.
- Organiser des formations à l'attention des salariés de la banque afin de les sensibiliser aux problématique du moment ,telles que la protection de la clientèle, la lutte contre le blanchiment ;

- Organiser et coordonner les reporting, les outils de suivi et de prévention du dispositif de conformité ;
- Vérifier que la banque est conforme aux lois , règlements et normes professionnelles.

➤ **Le juriste de la banque**

L'activité de juriste bancaire se déroule au sein des services juridiques d'une banque, en prise avec la direction générale.

En terme opérationnel, le juriste de banque est consulté en amont et s'assure que les opérations effectuées pour le compte de la banque ou des clients sont conformes au droit bancaire et financier.

De plus, le juriste de banque réalise une veille juridique permanente en matière de droit bancaire, suit la jurisprudence et anticipe les effets des modifications réglementaires sur l'activité de la banque.

1.3.1.2 Directeur adjoint de l'agence

- Les missions principales sont :
- Remplacer le directeur de l'agence dans son absence.
- Assister le directeur de l'agence dans ses différentes missions.

Réparation et participation au comité de l'agence.

1.3.1.3 Service opération bancaire

a) Gestion des placements et produit monétiques

Les placements bancaires représentent l'offre de produit d'épargne, en générale si le premier canal de distribution qui fait les offres, ainsi, on doit débiter par faire des analyse et des étude avant souscrire à un placement bancaire, on doit aussi déterminer au préalable la finalité de l'investissement. La BNA généré les formes de placement suivant :

- Compte d'épargne ;

- Livret d'épargne junior ;
- Dépôt à court terme de 30 à 89 jours ;
- placement à terme DAT et bon de caisse (selon la durée) ;
- Compte à préavis (selon la durée de préavis) ;
- Compte de devise.

Les produits monétique représentent les intérêts de différentes opérations monétique qui concerne la gestion des cartes bancaire ainsi que les transactions associées.

b) Section front office/back office caisse

Ils englobent l'ensemble des guichets qui sont en relation directe avec la clientèle :

- Service caisse

Ce service doit être le plan souple dans l'agence, car il assure aux clients le maximum de sécurité quant au patrimoine déposé, Il s'en charge également de recevoir les versements de la clientèle, exécuté et mettre à la disposition des clients ; et assurer les retraites sur livret.

Il effectue également toute opération comportant un mouvement effectif d'espèces il est composé de trois guichets :

1. Guichet en dinar : chargé de retrait et versement en dinars sur place

2. Guichet en portefeuille : le rôle du chargé de portefeuille consiste à traiter les opérations relatives aux chèques et effet de commerce comme les remises de chèque les virements des renseignements interbancaire.

3. Guichet en devise : réalise ces opérations

- Les opérations de retrait et de versement de monnaie étrangère pratiquement L'Euro et le dollar Américain.
- Les opérations d'achats et de vente allocation touristique vers l'étrangers
- Transformation en devise des versements ccp qui sont fait en dinars au niveau de la poste.

1.3.1.4 Service engagement et commerce extérieur

Le service engagements assure la gestion de l'analyse des risques afin de conseiller et assister les acteurs crédit et de déterminer les décisions d'engagement. Il effectue également le contrôle a posteriori des risques de crédit et leur suivi. Et à travers son vaste réseau domestique, la BNA traite toute les opération de commerce extérieure.

A. Section engagement

Ce service étudie l'ensemble des dossiers concernant les crédits à court moyenne et long terme, il consiste également à évaluer les risques et les potentialités de remboursement ; contrôler les dossiers du crédit documents constitutif.

- S'occuper du montage ; suivi étude et gestion des dossiers crédit au comité de crédit
- Assurer la gestion des utilisations et le suivi des remboursements à l'échéance

B. Section back office commerce extérieur

Pour mission de :

- Assure le traitement et le suivi des dossiers de commerce extérieur ;
- Gestion des domiciliations import et export ;
- Réception et gestion des remises documentaires ;
- Relance les clients pour les insuffisances relevées sur les dossiers de commerce extérieurs pour les amener régularisé ;

Section 02 : Etude cas d'un dossier d'investissement

L'investissement est la part de richesse destinée à accroître la production, par l'acquisition ou le renouvellement des capacités de production ; et en particulier l'investissement est l'emploi de capitaux en vue d'en tirer un profit ultérieur, étaler dans le temps et éventuellement durable.

D'autre part, l'investissement est une opération à caractéristiques variées et complexes ce que nous oblige à faire une étude très minutieuse avant tout financement ou prise de risque, cette étude se basera sur un dossier de crédit composé de différents documents, fournis par le client de la banque, elle portera sur deux aspects du projet, sa viabilité puis sa rentabilité.

2.1 Etude et le montage d'un crédit d'investissement

Le banquier est tenu de mener une étude très poussée de chaque demande de crédit d'investissement qui lui est présentée.

Cette section est focalisée sur le travail établi par le banquier lors de sa démarche à suivre pour l'octroi d'un crédit d'investissement à un client tout en commençant dans la première partie par la réception et la vérification du dossier à fournir, dans la deuxième partie, on évaluera la viabilité du projet avec une étude technico-économique du projet et finira cette section avec une analyse de la rentabilité de l'entreprise et du projet pour voir la possibilité de remboursement.

2.1.1 Le montage d'un crédit d'investissement

Le banquier a le droit d'exiger de son client tout document jugé utile et nécessaire pour l'étude de la demande de crédit présentée par le client.

2.1.1.1 Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement

Les documents exigés pour la constitution d'un dossier de crédit d'investissement peuvent varier selon la nature de l'investissement projeté et l'ancienneté de la relation Banque

- Client. Cependant, une liste de documents est commune pour tous les types d'investissement. Le banquier a le droit d'exiger à son client tout document jugé utile et nécessaire pour l'étude de la demande de crédit présentée par le client. Parmi ces documents, on peut citer :

A. Demande écrite de l'entreprise

Il s'agit d'une demande de crédit adressée au banquier ayant pour objet la sollicitation d'un crédit d'investissement. Celle-ci doit remplir les conditions suivantes :

- **Conditions de forme**

La demande doit contenir :

Un en-tête contenant toutes les références de l'entreprise (Dénomination et siège social, N° de téléphone...) accompagnées d'une signature apposée par une personne dûment habilitée le faire (généralement, c'est le gérant) et du cachet de l'entreprise.

- **Conditions de fond**

La demande de crédit doit préciser la nature des concours sollicités, leur montant et leurs objets. Elle doit être cachetée et signée par le ou les personnes dûment autorisées à engager l'entreprise en matière de crédit.

B. Documents administratifs

- Une copie certifiée conforme de la déclaration d'investissement enregistrée auprès de l'ANDI (Agence Nationale du Développement de l'Investissement) pour le secteur privé.
- Une copie de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux de l'ANDI éventuellement.

- Une copie certifiée du registre de commerce, du récépissé de dépôt ou tout autre autorisation ou agrément d'exercer (éventuellement une carte artisanale).
- Une copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales.
- Une copie certifiée conforme du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales).
- Un acte de propriété ou bail de location du terrain et/ou des locaux utilisés pour l'activité de l'entreprise ³⁹

C. Documents comptables, fiscaux et parafiscaux

- Les trois derniers bilans définitifs et TCR des exercices clos, y compris leurs annexes réglementaires, signes par une personne habilitée pour les entreprises en activité.
- Les bilans et TCR prévisionnels établis sur une durée de cinq (5) ans, signes par une personne habilitée.
- Pièces fiscales et parafiscales apurées et datant de moins de trois (3) mois pour les entreprises en activité, et déclaration d'existence pour les entreprises n'ayant pas encore exercé.⁴⁰

D. Documents économiques et financiers

- Une étude technico-économique du projet.
- Factures pro formas et/ou contrat commercial récents pour les équipements à acheter localement ou à importer.
- Etat descriptif et estimatif des travaux de génie civil et bâtiments réalisés et restant à réaliser, établi par un bureau d'architecture agréé.
- Tout justificatif des dépenses déjà réalisés dans le cadre du projet.

E. Documents techniques

- Plan de masse et de situation du projet à réaliser.
- Plan d'architecture et charpente.
- Etude géologique du site et autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente pour les projets de carrières.

³⁹ BELLAL, Djamel. « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires », E.S.B, B.S.B, 9ème Promotion, 2006. P. 115.

⁴⁰ BELLAL Djamel. Op, Cite. p. 115.

- Etude et analyse de la qualité du gisement pour les projets de production des matériaux de construction et autres.

2.1.2 Etude d'un crédit d'investissement

Le banquier est tenu de mener une étude sur la viabilité de projet par l'étude technico-économique et l'étude de la rentabilité de projet

2.1.2.1 Etude technico-économique du projet d'investissement

Dans cette section on va présenter l'étape préalable pour l'étude d'un dossier de projet d'investissement.

Cette étude porte sur l'étude technico économique de projet d'investissement.

a) Données générales

➤ Présentation de l'entreprise

- Nom ou raison sociale : XX
- Forme juridique : Entreprise individuelle
- Date de création : 06/05/2001
- Gérant associé : XX
- Activités : Transport de voyage
- Matricule fiscale : 197 306 010 030 156
- Article d'imposition : 06013905015
- R C N° : 06/00- 0925457 A 99 du 14/01/2013
- Siege social : 01 rue BENSAID Bejaia

➤ Présentation générale du projet

❖ **Identification du projet** : il s'agit de faire l'acquisition supplémentaire de trois minibus (03) en plus de ceux déjà existant et qui sont au nombre de cinq (05) assurant le transport de voyageurs à Bejaïa intra-muros, répartis sur plusieurs lignes à raison de quinze rotation par jour, soit quinze à l'aller et quinze au au retour et s'une capacité de 32 places chacun.

❖ **Localisation du projet** : s'agissant de minibus, donc mobiles, leur localisation est le siège de l'entreprise de transport, c'est-à-dire à Bejaia.

❖ **Etat de préparation à la réalisation** : Les véhicules sont disponibles dès lors que leur paiement est effectué dans un délai qui varie selon le concessionnaire et le modèle de véhicule

❖ **Mode de réalisation du projet** : Sa réalisation est conditionnée par la commande du véhicule et le paiement de son prix et ne demande pratiquement aucun délai de réalisation sinon sa disponibilité plus ou moins immédiate qui n'excède en générale pas trois mois.

❖ **Planning de réalisation** : Comme nous l'avons indiqué sur le projet précédent, la réalisation du projet se fait d'un seul trait sans aucun planning puisque le projet est livré entier et en étant de marche.

❖ **Coût du projet** :

Tableau N°05 : le coût de projet

Intitulé	Qté	P.U DA HT	TOTAL
-Minibus COASTER 30PLS 2014	03	4 580 005.60	13 742 016.81
TVA			2 610 983.19
TAXE			-
TTC			16 353 000.00

Source : établi par nous-mêmes d'après les données de la BNA 2024

❖ **Structure de financement** :

- fonds propre : 4 905 900.00 DA
- Emprunts : 11 447 100.00 DA

➤ **Examen d'opportunité** :

- **L'étude du marché** : la population à transporter sur les différentes lignes urbaines de Bejaia est très importante au regard de la densité de la population dans la ville de Bejaia et sa proche banlieue ainsi que la population de la Wilaya qui transite par la gare routière. Les données statistiques nous renseignent mieux sur le volume de l'offre et celui de la demande. En effet, la direction des transports et la direction de la planification et de l'Aménagement du territoire de la Wilaya de Bejaia nous ont fournis les éléments d'appréciation de l'offre et de la demande en matière de transports de voyageurs à l'intérieur du territoire de la commune de Bejaia.

Capacités de transport offertes

Tableau N°06 : tableau représente la capacité de transport offert :

Nature du véhicule	Capacité de transport	Nombre
- Minibus	De 35 à 69 places	94
- Minicars	De 24 à 35 places	212
- Microbus	Inférieur à 24 places	18
Total		352

Le nombre total de places offertes par ces véhicules s'élève à 8594

- Population de la commune de Bejaia :

La population de la commune de Bejaia et de 177988 âmes.

- **L'étude de l'offre** : les éléments ci-dessus nous permettent d'apprécier un peu le rapport de l'offre par le rapport à la demande. Ainsi, pour une place de transport offerte, nous avons en face 21 voyageurs à demander cette place. C'est dire que l'offre reste en de ça de la demande et ceci sans compter les personnes étrangères à la commune et qui s'y rendent en masse du fait de sa position de chef-lieu de Wilaya.

2.2 L'étude de la rentabilité du projet par l'application des critères d'évaluations

Pour donner un accord sur la demande de crédit d'investissement, le banquier étudier la rentabilité de ce projet avant et après financement par l'application des critères d'évaluation (la VAN, IP, DRC, TRI)

2.2.1 Analyse de la rentabilité avant de financement

Cette analyse faite par le banquier après avoir reçu l'étude techno-économique du projet, et aide cette dernier apprendre une décision finale sur la rentabilité de l'investissement ou non .

Cette analyse consiste au calcul de CAF, VRI, et en élaboration de tableau d'emplois/ressource avant financement.

A. Calcule de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) dans le cas d'un crédit d'investissement mesure la capacité d'un entreprise a généré des liquidités pour rembourser sont prêt tout en finançant ces investissement. Elle prend au compte les flux de trésorerie disponibles après diduction des charges d'exploitati on, des charges financière et des investissements nécessaire.

Tableau N°07 : Représente la capacité d'autofinancement avant financement (unité : **DA**)

Rebique	1	2	3	4	5
Résultat net de l'exercice	-365 025	2 523 119	2 616 859	3 048 871	3 670 713
Amortissement	6 387 825	3 812 481	3 812 481	3 812 481	3 487 051
CAF	6 022 800	6 335 600	6 429 340	6 861 352	7 157 051

Source : établi par nous-même à partir des données de l'entreprise

Nous constatant que la CAF est positif, la CAF s'inscrit dans d'une tendance a la hausse.

Entre l'année 1 et 2 augmentation est presque de 300 000 et entre 4 et 3 est presque de 400 000.

Donc l'augmentation de la CAF varier de 100 000 chaque année. La CAF permet de mettre l'entreprise en sécurité financière total aussi d'assuré sa pérennité.

A. Calcule de BFR :

Tableau N°08 : tableau représentant le calcul du BFR :

Rebique	1	2	3	4	5
Actif circulant	3 948 124	4 736 848	9 050 988	13 797 240	18 839 704
Passif circulant	3 912 418	45 400	45 600	45 700	45 800
BFR	35 706	4 691 484	9 005 388	13 751 540	18 347 904

Source : établi par nous-même à partir des données de l'entreprise

B. Détermination de variation de BFR :

Tableau N°09 : tableau représente la variation de BFR (unité : DA)

Rebique	BFR	Variation BFR
0		35 706
1	35 706	4 655 778
2	4 691 484	4 313 904
3	9 005 388	4 746 152
4	13 751 540	4 596 364
5	18 347 904	-18 347 904

Source : établi par nous-même à partir des données de l'entreprise

C. Calcul de la valeur résiduelle des investissements (VRI)

La valeur résiduelle des investissements représente la valeur réelle de l'investissement à la fin de la période d'utilisation.

VRI = investissement initial – total des dotations aux amortissements.

➤ **Etablissement de l'échéancier des amortissements**

Le mode d'amortissement appliqué est l'amortissement linéaire. La durée de vie des amortissements est de 5ans. Ainsi, l'échéancier des amortissements se présente comme suit :

Tableau N°10 : échéancier d'amortissement des investissements (unité : DA)

Rebique	Valeur investi	Taux	1	2	3	4	5
Terrain							
Equipement de production							
Matérielle et outille							
Matérielle de transport	11 667 492.00	20%	2 333 498,4	2 333 498,4	2 333 498,4	2 333 498,4	2 333 498,4
Mob bureau							
Totaux	11 667 492.00		2 333 498,4	2 333 498,4	2 333 498,4	2 333 498,4	2 333 498,4

Source : des données de l'entreprise

D. Elaboration de tableau emplois / ressources avant de financement

Après les calculs précédant, en passe à l'élaboration de tableau emploi / ressources pour but de détermination les flux de trésorerie en recensant les emplois et les ressources de l'investissement.

Tableau N°11 : tableau emplois /ressources avant financement (unité : DA)

Rebique	0	1	2	3	4	5
Ressources						
CAF		6 022 800	6 335 600	6 429 340	6 861 352	7 157 051
Récupération BFR						18 347 904
VRI						
Variation BFR						
Total ressource(1)		6 022 800	6 335 600	6 429 340	6 861 352	25 504 955
Emplois						
Cout initial (CI)	11 667 492,00					
Variation BFR	35 706	4 655 778	4 313 904	4 746 152	4 596 364	
Total emplois (2)	11 703 198	4 655 778	4 313 904	4 746 152	4 596 364	0
Cash-flow CF (1-2)	-11 703 198	1 367 022	2 021 696	1 683 188	2 264 988	25 504 955
Cash-flow actualisé CF actu (5%)		1 301 925,71	1 833 737,87	1 454 001,08	1 863 411,23	19 983 799,62
CF actua (cumulé)		1 301 925,71	3 135n 663,58	4 589 664,66	6 453 075,89	26 436 875,51

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

E. Les critères d'évaluation de la rentabilité avant financement.

Pour évaluer la rentabilité d'un projet ou d'une entreprise avant le financement, plusieurs critères financiers et économiques peuvent être utilisés, tel que la valeur actuelle nette, l'indice de profitabilité, délai de récupération de capital investi, et le taux de rentabilité interne.

F. La valeur actuelle nette (VAN)

La valeur actuelle nette elle mesure le bénéfice absolu susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement.

$$VAN = \sum_{k=0}^n CF_t (1+i)^{-n} - I_0$$

$$VAN= 26\ 436\ 875,51-11\ 703\ 198$$

$$VAN=14\ 733\ 677,51$$

$$VAN>0$$

La VAN est positif de **14733 677,51DA**, ce qui signifie que l'entreprise décaissant 11 703 198DA (I), et recevra 26 436 875,51 DA somme des cash-flows actualisées en contrepartie, donc le projet est rentable.

A. L'indice de profitabilité (IP)

$$IP= \sum_{t=0}^n \frac{cft(1+t)^{-n}}{I_0}$$

$$IP= \frac{26\ 436\ 875,51}{11\ 703\ 198}$$

$$IP= 2,26$$

⇒

Commentaire

IP serait de 2,26>1 Cela veut dire que pour chaque dinar investi dans ce projet, l'entreprise dégage un bénéfice net égale à : 2,26-1=**1.26DA**

B. Délai de récupération du capital investi (DRC)

Le DRC est la durée nécessaire pour la récupération du montant du capital investi.

D'après le cumul de CF actu, le cout de I se trouve entre la quatrième et les cinquièmes années.

5ans → Cumul des CF actu=26 436 875,51

4ans → Cumul des CF actu=6 453 075,89

1ans → 19 983 799,62

I. Cumul des cash-flux actu à l'année 4

$$11\ 703\ 198 - 6\ 453\ 075,89=5\ 250\ 122,11$$

1 ans (360jours) → 19 983 799,62

X ans (X jours) → 5 250 122,11

$$X=94,58 \text{ jours}$$

X= 94,58 jours → X= 4ans et 3mois et 4jours

Donc le DRC est : 4ans et 3mois et 4jours

C. Le taux de rentabilité interne TRI

Le taux de rentabilité interne (TRI) est un indicateur financière qui muser la rentabilité d'un investissement. Il représente le taux de rendement qui égalise la valeur actuelle nette des flux de trésorerie généré par l'investissement a zéro.

$$VAN = \sum_{t=1}^n CF_t (1+TRI)^{-t} - I_0 = 0$$

CF_t : est le cash-flow attendu de l'investissement pour la période t :

I_0 : est le montant de l'investissement initial.

Tableau N°12 : le calcul de TRI (unité : DA)

Rubrique	Cash-flow	CF actu (25%)	CF actu (30%)
1	1 367 022	1 093 617,6	1 051 555,38
2	2 021 696	1 293 885,44	1 196 269,82
3	1 683 188	861 792,26	766 130,18
4	2 264 988	927 739,08	793 035,26
5	25 504 955	8 357 463,65	6 869 225,92
CIMUL CF actu	-	12 534 498,03	10 676 211,56

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise

Pour un taux d'actualisation : T1 = 25% → VAN = 831 300,03

Pour un taux d'actualisation : T2 = 30% → VAN = - 1 026 986,44

Par interpolation linéaire :

$$TRI = 25 + [(30-25) \times 831\,300,03 / (1\,026\,986,44)]$$

TRI = 27,24%

Puisque, le TRI du projet est supérieur au taux d'actualisation de l'entreprise, l'investissement est rentable, la rentabilité des fonds engagés étant supérieure à leur coût

2.2.2 analyse de la rentabilité après financement

La BNA accepte de mettre à la disposition de l'entreprise X un crédit à moyen terme d'un montant de 5 500 000 DA au taux de 5,25% dont la durée de remboursement est de 5ans.

Tableau N°13 : L'échéancier de remboursement (Unité : DA)

Rubrique	capital initial	amortissement	intérêt	TVA/intérêt	échéance (annuité)	Reste
1	5 500 000	1 100 000	28 8750	54 862,50	343 612,50	4 400 000
2	4 400 000	1 100 000	23 100 000	4 389 000	27 489 000	3 300 000
3	3 300 000	1 100 000	17 325 000	3 291 750	20 616 750	2 200 000
4	2 200 000	1 100 000	11 550 000	2 194 500	13 744 500	1 100 000
5	1 100 000	1 100 000	5 775 000	1 097 250	6 872 250	00

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

Le tableau ci-dessus, renseigne sur le montant de l'intérêt et celui du remboursement annuel du crédit. Il s'agit donc de l'annuité que le demandeur de fonds se doit de rembourser à son créancier (à la banque), à la fin de chaque période.

- **Elaboration de compte de résultat après financement**

Le compte de résultat prévisionnel « présente l'ensemble des flux de produits et de charge imputable à la période de temps déterminée par l'exercice comptable. Il organisé en distinguant les produits et charges d'exploitation, financières et exceptionnels qui mettent en évidence chacun un résultat d'exploitation, un résultat financière et un résultat exceptionnel. A l'intérieur de ces trois rubriques, les charges sont présentées par nature, le résultat net de l'exercice bénéfice ou perte, est le solde finale du compte de résultat. »⁴¹

⁴¹ Hubert la bruslerie, « Analyse financière », 4° Edition, Dunod, paris, 2010, p, 120.

Tableau N°14 : le compte de résultat prévisionnel (Unité : DA)

Rubrique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Production CA(1)	17 990 000	25 606 000	26 856 000	28 172 000	29 425 000
MT et fourniture consommé	880 800	924 000	968 000	1000 000	1 040 000
Service	430 000	560 000	616 000	678 000	885 000
Charge extérieur	1 310 800	1 484 000	1 584 000	1 678 000	1 925 000
Impôt et taxe	172 000	180 600	189 600	199 000	209 000
Charge de personnel	605 000	605 000	605 000	605 000	617 000
Dotationaux amortissement	6 387 825	3 812 481	3 812 481	3 812 481	3 487 051
Charge d'exploitation(2)	8 475 625	6 082 081	6 191 081	6 294 481	6 238 051
Résultat d'exploitation(3)= (1) – (2)	9 514 375	19 523 919	20 664 919	21 877 519	23 186 949
Produit financier					
Charge financière	457 800	392 400	327 060	261 648	196 236
Résultat financier(4)	-457 800	-392 400	-327 060	-261 648	-196 236
Résultat courant d'exploitation(5)=(3)+(4)	9 056 575	19 131 519	20 337 859	21 615 871	22 990 713
Produit exceptionnel					
Charge exceptionnel					
Résultat exceptionnel(6)					
IBS (7) =(5) × 23%	2 083 012,25	4 400 249,37	4 677 707,57	4 971 650,33	5 287 863,99
résultatd'exercice (8)=(5) +(6) –(7)	6 973 559,75	14 731 269,63	15 660 151,43	16 644 220,67	17 702 849,01

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

- **Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

La capacité d'autofinancement désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

Tableau N°15: Tableau représentant la CAF après financement (**Unité : DA**)

Rubrique	Résultat nette	Dotation aux amorts	CAF
1	6 973 559,75	2 333 498,4	9 307 058,15
2	14 731 269,63	2 333 498,4	17 064 768,03
3	15 660 151,43	2 333 498,4	17 993 649,83
4	16 644 220,67	2 333 498,4	18 977 719,07
5	17 702 849,01	2 333 498,4	20 036 347,41

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise

La CAF est demeuré toujours positifs. Donc l'entreprise à des capacités pour rembourser ses échéances, et pour favorisé son indépendance financière

- **Elaboration du tableau des emplois / ressources après financement :**

Tableau N°16: tableau des emplois / ressources après financement (**Unité : DA**)

Rubrique	0	1	2	3	4	5
Ressource						
CAF		9 307 058,15	17 064 768,03	17 993 649,83	18 977 719,07	20 036 347,41
VRI						
Récup BFR						
Apport	6 054 000					
Emprunt	5 500 000					
Total ressource(1)	11 554 000	9 307 058,15	17 064 768,03	17 993 649,83	18 977 719,07	20 036 347,41
Emplois						
Coût initial	11 667 492,00					
Variation BFR	35 706	4 655 778	4 313 904	4 746 152	4 596 364	
Rembourse ment		1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Total emplois(2)	11 703 198	5 755 778	5 413 904	5 846 152	5 696 364	1 100 000
Cash-flow CF (1-2)	-149 198	3 551 280,02	11 650 864,03	12 147 797,83	13 281 355,07	18 936 347,41
CF actualisé 5%		3 382 171	10 567 677	10 493 724	10 926 603	14 837 123
Cumul CF actua		3 382 171	10 949 826	21 443 550	32 370 153	47 207 276

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

- **Les critères d'évaluation de la rentabilité après financement**

A .La valeur actuel nette (VAN)

C'est le surplus monétaire dégagé par le projet après avoir récupéré les parts du capital investi initialement. Elle se calcule comme suit :

$$VAN = \sum_{t=1}^n CF_t (1+i)^{-t} - I_0$$

$$VAN = 47\,207\,276 - 11\,703\,198$$

$$VAN = 35\,504\,078$$

La valeur actuelle nette est positive est de **35 504 078 DA** ce qui signifie que l'entreprise en décaissant **11 703 198 DA**, en recevra 47 207 276 DA en contrepartie, donc le projet est rentable.

B .Indice de profitabilité (IP)

$$IP = \sum_{t=0}^n \frac{cft(1+t)^{-n}}{I_0}$$

$$IP = \frac{47\,207\,276}{11\,703\,198}$$

$$IP = 4,03 > 1$$

Signifie que pour chaque dinar investi, 3,03 DA seront générés un gain important pour l'entreprise

C .Délai de récupération du capital investi (DRC)

D'après le cumul des factuelité, le cout de I0 se trouve entre deuxième année et la Troisième année.

$$3 \text{ ans} \longrightarrow \text{cumul des CF}_{\text{actua}} : 21\,443\,550$$

$$2 \text{ ans} \longrightarrow \text{cumul des CF}_{\text{actua}} : 10\,949\,826$$

$$1 \text{ an} \longrightarrow 10\,493\,724$$

I0- cumul des CF actu à la quatrième année

$$11\,703\,198 - 10\,949\,826 = 753\,372$$

$$1 \text{ an (360 jours)} \longrightarrow 10\,493\,724$$

$$X \text{ ans (360 jours)} \longrightarrow 753\,372$$

$$X \text{ ans} = 753\,372 * 360 \text{ jours} / 10\,493\,724$$

$$X \text{ ans} = 25,84 \text{ jours}$$

Donc le DRC= 2ans, 25 jours

D. Le Taux de Rentabilité interne (TRI)

C'est le taux qui rend la VAN = 0

$$VAN = \sum_{t=0}^n Cft (1 + TRI)^{-n} - I_0 = 0$$

Tableau N° 17: le calcul de TRI après financement (Unité DA)

Rubrique	CF	CF actu 30%	CF actu 40%
1	3 551 280,02	2 731 753,86	2 367 520,01
2	11 650 864,03	6 894 002,38	5 178 161,79
3	12 147 797,83	5 529 266,19	3 599 347,51
4	13 281 355,07	4 650 171,59	2 623 477,54
5	18 936 347,41	5 100 108,92	2 623 477,54
Cumuls CF actu		24 905 302,94	16 262 181,22

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

Pour un taux d'actualisation : T1 = 30%

VAN = 13 202 104,94 DA

Pour un taux d'actualisation : T2 = 40%

VAN = 16 262 181,22 DA

Par interpolation linéaire :

$TRI = 30 + [(50-30) * 13\ 202\ 104,94] / (16\ 262\ 181,22 + 13\ 202\ 104,94)$

TRI = 38,96%

Le TRI reste supérieur au coût du capital même après financement.

A. La recapitalisation des critères d'évaluation avant et après financement

Tableau N° 18 : recapitalisation des critères d'évaluation avant et après financement

Elément	Avant financement	Après financement
La VAN	14 733 677,51	35 504 078²
IP	2,26	4,03
DRC	4ans, 3 mois, 4jours	2ans, 25 jours
TRI	27,24	38 ,96%

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

2.2.3 Etude de risque

La EURL X est parmi le client de BNA, est une entreprise fiable, le seul risque que la banque craint c'est le risque de non remboursement.

2.2.4 Les garantie

- Souscription d'une assurance automobile ;
- Souscription d'une assurance multirisque professionnelles auprès d'une compagnie d'assurance accepté par la BNA pendant toute la durée du crédit et procéder à son renouvellement à bon date ;
- Gage sue les camions financer par la BNA ;
- La convention de prêt.

2.2.5 Analyse et critique de projet

D'après les données obtenues de l'analyse de la rentabilité, le projet à une très forte rentabilité fait de cet investissement une opportunité certaine pour la banque d'accompagner la relation dans son développement. Le banquier se base dans son étude de dossier sur des données tirées de document remis généralement par le promoteur.

Au final, on peut déduire que le dossier de la demande crédit d'investissement est constitué de différents documents nécessaires pour donner une description complète du promoteur et de son projet afin de les analyser par des techniques d'analyse comptables et financières, qui sont des méthodes de prévention contre les risques de crédit bancaire et moyen d'aide à la prise de décision . Ainsi, la couverture des risques est assurée par les garanties proposées par le client et demandées par le banquier.

2.2.6 La décision de banquier

Après l'examen des différents éléments dégagés de l'étude du dossier, nous émettons un avis favorable pour : un accord de principe pour le financement du projet par un montant de 50 000 000 DA, d'une durée de 5ans avec l'exercice d'un taux d'intérêt de 5,25%.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous avons constaté durant notre stage pratique au niveau de l'agence BNA (587) que l'étude de crédit d'investissement fait recours à différents moyens d'analyse, il s'agit de la VNA, DRC, IP, et TRI. Ces indicateurs sont positifs et favorables à l'octroi du crédit donc la BNA donne un avis favorable.

Section 03 : Étude de cas d'un dossier crédit d'exploitation

Dans cette section nous présentons l'analyse financière du crédit. Sachant que tout demandeur d'un crédit d'exploitation doit constituer un dossier qui comporte tous les documents que le banquier juge utiles, ces documents peuvent être administratifs, juridiques, économiques, techniques, comptables, financiers et fiscaux et cela lui permet d'appréhender la situation générale de l'entreprise et de faire une étude convenable.

3.1 Constitution d'un dossier de crédit d'exploitation

Check liste (La liste de documents) données par une banque (BNA) pour faire un crédit d'exploitation.⁴²

A. Documents juridiques et administratifs

- Demande écrite signée par le client devant précisée entre autres ; la nature des concours sollicités, leurs montants, leur durées, leurs objectifs et les modalités de leur remboursements.
- Copie des statuts juridiques pour les personnes morales.
- PV de l'assemblée générale des actionnaires conférant aux dirigeants de l'entreprise, les pouvoirs de contracter des emprunts et de donner des garanties, si cette disposition n'est pas prévue par les statuts.
- Copie des carte NIF et NIS
- CV des dirigeants et copies des pièces d'identité.
- Registre de commerce.
- Acte de propriété ou bail de location du locale devant abriter l'activité.
- Rapport d'évaluation du local devant abriter l'activité réalisé par un professionnel (expert) désigné par la Banque et dument agréé par les tribunaux et ce en vue d'une éventuelle prise de garantie.

B. Documents fiscaux et parafiscaux

- L'attestation fiscale : Extrait de rôle de moins de trois (3) mois dument apuré.

⁴² Check liste donné par la banque BNA

- L'attestation parafiscale récente de moins de trois (3) mois dument apurées.
- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné.
- L'attestation de la non-imposition pour les nouvelles affaires.⁴³

C. Documents comptables et financiers

- Les états financiers (bilan et comptes annexes ainsi que les tableaux de comptes des résultats) de l'exercice clos.
- Les rapports certifiés par les commissaires aux comptes et pour les SPA et les SARL situation comptable récente du dernier exercice.
- Le justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le centre national du Registre de Commerce (CNRC).
- Le plan de trésorerie.
- Le plan de charge de l'entreprise.
- Le programme d'imposition de matière premières au cas où l'activité de production ou de prestations de services nécessite des INPUT importés.
- Le plan de charge de l'entreprise.
- Un état signalétique des marchés.
- Un état récapitulatif d'avancement des travaux.
- Un plan de financement par marché et cumulé.
- Une liste du matériel et équipements de production.
- Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle prévu par la réglementation en vigueur.⁴⁴

3.2 Identification du demandeur de crédit

L'identification du demandeur de crédit constitue l'étape primordiale dans le processus d'étude et d'analyse d'un dossier de crédit. Avant d'entamer l'analyse des documents comptables et financiers, il est nécessaire pour le banquier d'avoir une idée générale sur le contexte professionnel dans lequel l'entreprise évolue.

Il est amené à identifier l'entreprise avec :

⁴³ IDEM

⁴⁴ IBID

- L'histoire de l'entreprise.
- Entité juridique et économique.
- Entreprise et son environnement.

- Relation banque et demandeur de crédit.

➤ **L'histoire de l'entreprise**

- La connaissance du passé de l'entreprise permet au banquier d'avoir des renseignements sur l'ancienneté et l'expérience de l'entreprise dans son domaine d'activité, La connaissance de l'historique de l'entreprise se réalise à travers plusieurs éléments :
- Date de création.
- La modification éventuelle de sa forme juridique.
- L'évolution de son capital.
- La domiciliation aux guichets de la banque.

➤ **Entreprise entité juridique**

- Le risque de non recouvrement des créances pour le banquier diffère selon la forme juridique de l'entreprise en question.
- Deux types d'entreprise peuvent distingués :

L'entreprise individuelle : Elles caractérisent par le fait que leur capital est détenu par une seule personne, elles n'ont qu'un seul propriétaire qui est solidairement et indéfiniment responsable vis-à-vis des tiers.

Ces entreprises ne sont pas dotées d'un organe de contrôle.

Les sociétés : Selon la responsabilité des associés, on peut distinguer :

- **Sociétés de personnes**

Il s'agit des sociétés au nom collectif (SNC) et des sociétés en commandite simple. Les associés sont engagés indéfiniment et solidairement sur leurs biens personnels.

- **Sociétés de capitaux**

Il s'agit des sociétés à responsabilités limitées (SARL), des sociétés par actions (SPA) et des sociétés en commandite par actions. Dans ce cas, la responsabilité des associés est limitée à concurrence de leurs apports.

➤ **Entreprise entité économique :**

- Les moyens mis en œuvre :

La performance d'une entreprise dépend des moyens de production dont elle dispose, notamment les moyens humains, matériels et financiers.

- **Les moyens humains** : Le banquier doit accorder une grande importance à l'organisation de la fonction ressources humaines de l'entreprise, le banquier doit analyser cette dernière avec prudence tout en s'appuyant les points suivants :
 - Les dirigeants.
 - L'encadrement.
 - Le personnel.
- **Les moyens matériels** : l'ensemble des outils de production, le banquier doit s'interroger sur la durée de vie des équipements, la propriété des locaux, le réseau de distribution, etc.
- **Les moyens financiers** : sont ses fonds propres et les concours accordés par les tiers. Le banquier doit mener une analyse approfondie sur ces ressources.
- Le produit
- Le produit doit constituer le centre d'intérêt du banquier, et ce, en s'interrogeant sur la qualité du produit, sa technique de fabrication, sa diversité et son avenir sur le marché.
- Le banquier doit s'interroger sur le cycle de vie et le degré de la concurrence et l'existence de produits de substitution, sa qualité et son processus de fabrication.

➤ **L'entreprise et son environnement :**

L'entreprise doit être vue comme une organisation complexe, créée et animée par des hommes, ouverte sur son environnement et qui est en interaction perpétuelle avec lui.

Le banquier, pour compléter son analyse et pour mieux cerner le risque inhérent au crédit, doit s'intéresser aux points suivants :

- L'environnement économique et social.
- Le marché.
- Les partenaires de l'entreprise.
- Les concurrents.
- Les perspectives de développement.

➤ **Relation banque et demandeur de crédit :**

La confiance que le banquier s'inspire de son client ne dépend pas uniquement de la performance et de la compétence de son entreprise, mais également de la nature de la relation qu'ils entretiennent.

➤ **Les mouvements d'affaires confiés à la banque :**

Le mouvement d'affaires confié par le client à sa banque reflète le degré de fidélité et de confiance qu'il a en son banquier, il doit procéder à la vérification de la centralisation de son chiffre d'affaires au niveau des guichets de l'agence. ⁴⁵

Le mouvement d'affaires confiés = Σ (versements en espèces + virement reçus + remise des

Chèques et effets) donc c'est Σ mouvements crédit du compte – débloqué de prêts

-Mouvement confié = CA déclaré : une du CA au niveau du compte du client, et c'est le cas idéal.

- Mouvement confié < CA déclaré : soit il s'agit d'une fausse déclaration du CA ou d'une non centralisation du CA, c'est-à-dire que le client détient d'autres comptes auprès d'autres banques, ou encore le client réalise des transactions en espèce.

- Mouvement confié > CA déclaré : il s'agit d'une fausse déclaration du CA, ou d'une réalisation d'opérations hors exploitation.

➤ **Les incidents de paiements :**

L'inexistence d'incidents de paiement va donner une image sur la moralité, la solvabilité et le sérieux du client.

Les incidents de paiements concernent :

- Les émissions de chèques sans provision.
- Le non-paiement d'une traite à échéance
- Le non-paiement d'une dette privilégiée.

Les incidents de paiements généralement sont sanctionnés par **un avis à tiers détenteur** ou **unesaisie-arrêt**.

⁴⁵ Documents internes BNA.

3.2 Analyse financière de crédit d'exploitation

3.2.1 Analyse rétrospective

Analyse rétrospective basé sur des documents à savoir les bilans et TCR des années 2015, 2016, 2017 et une analyse prospective basé sur le bilan prévisionnelle de clôture 2019 et le plan de charge.

3.2.1.1 Les bilans financiers

Nous permettrons de connaître ce qui est possédé par une entreprise (son actif) et ce qu'elle doit (son passif). Pour le but de déterminer la solvabilité de l'entreprise sur le court terme.

A. Actif du bilan financier

L'actif représente l'ensemble du patrimoine d'une entité. Il s'agit en fait de ce que possède l'entreprise dans sa globalité. Les éléments de l'actif se présentent par ordre de liquidité croissante (aptitude à être transformés en argent).

Tableau N°19 : actif de bilan financier (unité DA)

Actif	2015	2016	2017
Actif non courants	396 000	1 773 000	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations financière	396 000	1 773 000	-
Actif courant	13 428 000	12 192 000	4 428 000
Stocks et encours	3 030 000	6 493 000	395 000
Créance et emplois assimilés	-	131 000	-
Clients	2 388 000	19 000	-
Autres débiteurs	-	-	-
Impôts et assimilés	-	-	-
Autre créance et emplois assimilés	-	-	-
Disponibilité	8 010 000	5 549 000	4 033 000
Total actifs	13 824 000	13 965 000	4 428 000

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

B. Passif du bilan financier

Le passif du bilan financier est la partie du bilan qui regroupe les dettes de l'entreprise mais également ses capitaux propres.

Tableau N°20 : passif de bilan financier (Unité : DA)

Passif	2015	2016	2017
Capital propre	2 692 000	3 123 000	4 428 000
Capitaux émis	2 628 000	2 628 000	2 628 000
Résultat net	-725 000	64 000	496 000
Report a nouveau	789 000	431 000	1 304 000
Passif non courant	-	-	-
Emprunte et dette financière	-	-	-
Passif courant	11 132 000	10 842 000	-
Dettes fournisseur et compte rattaché	10 472 000	10 736 000	-
Dettes fiscal et social	578 000	56 000	-
Autre dattes	82 000	50 000	-
Trésorerie passif	-	-	-
Total passif	13 824 000	13 965 000	4 428 000

Source : établi par nous même à partir des donnés de la BNA

3.2.1.2 Analyse des grandes masses du bilan

Les grandes masses du bilan sont :

L'actif du bilan de l'entreprise est composé de 3 grandes masses :

- l'actif immobilité net : détail des immobilisations (incorporelles, corporelles et financières). Il représente l'outil de production de l'entreprise.
- l'actif d'exploitation et hors exploitation : (stocks, créances clients et charges constatées d'avance)
- la trésorerie active : disponibilité de l'entreprise

Le passif du bilan de l'entreprise est également composé de 3 grandes masses

- Les ressources structurelles : constituées principalement par les capitaux propres
- Les dettes d'exploitation et hors exploitation

Tableau N°21 : Analyse des grandes masses actif (Unité : DA)

Actif	2015	%	2016	%	2017	%
Actif non courant	369 000	2,67	1 773 000	12,70	-	-
Immobilisation corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisation financières	369 000	100	1 773 000	100	-	-
Actif courant	13 428 000	97,14	12 192 000	87,30	4 428 000	100
Stocks et encours	3 030 000	22,56	6 493 000	53,26	395 000	8,93
Créance et emplois assimilés	-	-	131 000	1,07	-	-
Clients	2 388 000	17,78	19 000	0,16	-	-
Autres débiteurs	-	-	-	-	-	-
Impôts et assimilés	-	-	-	-	-	-
Autres créances et emplois assimilés	-	-	-	-	-	-
Disponibilité	8 010 000	59,65	5 549 000	45,51	4 033 000	91,07
Total actifs	13 824 000	100	13 965 000	100	4 428 000	100

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

Tableau N°22 : Analyse des grandes masses passif (Unité : DA)

Passif	2015	%	2016	%	2017	%
Capital propre	2 692 000	19,47	3 123 000	22,36	4 428 000	100
Capitaux émis	2 628 000	97,62	2 628 000	84,15	2 628 000	59,35
Résultat net	-725 000	26,93	64 000	0,46	496 000	11,20
Report à nouveaux	789 000	29,31	431 000	13,80	1 304 000	29,45
Passif non-courant	-	-	-	-	-	-
Emprunt et dette financière	-	-	-	-	-	-
Passif courant	11 132 000	80,53	10 842 000	77,64	-	-
Dette fournisseur et compte rattaché	10 472 000	94,07	10 736 000	99,02	-	-
Dette fiscal et social	578 000	5,19	56 000	0,40	-	-
Autre dette	82 000	0,74	50 000	0,46	-	-
trésorerie passif	-	-	-	-	-	-
Total passif	13 824 000	100	13 965 000	100	4 428 000	100

Source : établai par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

➤ **Commentaire :**

L'analyse de la structure de l'actif et du passif bilan financier fait ressortir les remarques suivantes :

A. Structure de l'actif

▪ **Actif non courant :**

Il représente en moyenne 20% du total bilan, il est constitué principalement du poste 95,4% non courant d l'actif, et les 100% représentent les immobilisations financières

▪ **Actif courant :**

▪ **Les valeurs d'exploitations**

Ce poste est nul en première année, puis représente en moyenne 5% du total actif, ce qui indique l'importance de l'activité de l'entreprise.

• **Les valeurs réalisables**

Ce poste représente plus de 70% du total actif, elles sont constituées essentiellement du poste créances clients de 89% en moyenne de l'actif courant.

• **Les valeurs disponibles**

La « SNC » enregistre 59.65% en 2015, puis représente une part faible en 2016 de 45.51%, en 2017 elle connaît une augmentation de 91.07%.

B. Structure du passif

• **Les capitaux propres**

Ce poste représente en moyenne 20.02% du total passif. Il est constitué de capital émis à raison de 74.23% en moyenne, de résultat net à raison de 15.90% et autres capitaux propres

(Report à nouveau) de 22,9%.

- **Passif courant**

Pour le passif courant, on remarque qu'il représente en moyenne 80% du total bilan, 96.01% fournisseurs, 3.50%, dette fiscal et social % a.3.05autres dettes et 0.50

3.2.1.3. L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'analyser le résultat et l'activité d'une entreprise en le décomposant en plusieurs indicateurs importants.

Tableau N °23 : Tableau des soldes intermédiaire de gestion (Unité : DA)

Libellé	2015	2016	2017
Production de l'exercice	17 442 000	3 410 000	16 500 000
Consommation de l'exercice	15 132 000	2 125 000	13 134 000
Valeur ajoutée	2 310 000	1 285 000	3 366 000
Charge de personnel	1 228 000	731 000	1 228 000
Impôt et taxe	332 000	123 000	825 000
EBE	750 000	431 000	1 313 000
Autres produits opérationnels	-	-	-
Autres charge opérationnels	-	-	-
Dotation aux amortissements	-	-	-
Résultats opérationnel	750 000	431 000	1 113 000
Produits financières	-	-	-
Charge financière	-	-	9 000

Résultat financier	750 000	431 000	1 104 000
Résultat ordinaire	-	-	-
Résultat extraordinaire	39 000	-	-
Résultat net de l'exercice	789 000	431 000	1 104 000

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

- **La capacité d'autofinancement**

Le calcul de la capacité d'autofinancement permet de déterminer le montant des ressources internes générées par l'entreprise qui permettent d'assurer son financement. Son calcul est fait par deux méthodes descendante et ascendante.

- **La méthode descendante**

La méthode additive ou ascendante. Calcul à partir de l'EBE

Tableau N°24: La CAF par la méthode ascendante (**Unité : DA**)

Libellé	2015	2016	2017
EBE	750 000	431 000	1 113 000
Autres produits d'exploitation	39 000	-	-
Autres charge d'exploitation	-	-	-
Charge financier			9000
CAF	789 000	431 000	1 104 000

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

- **La méthode descendante**

Par la méthode soustractive ou descendante. Calcul à partir de résultat net

Tableau N°25: Le calcul de CAF (Unité : DA)

Libellé	2015	2016	2017
Résultat net	789 000	431000	1 104 000
Dotation aux amortissements	-	-	-
CAF	789 000	431 000	1 104 000

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

➤ **Commentaire :**

On remarque l'ensemble des SIG montre que la totalité des charges de la « SNC » sont couvertes par les produits réalisés et dégagent par conséquent, un excédent qui se traduit par un résultat positif tout au long des années d'études. Ainsi, d'après les deux méthodes de calcul de la CAF (ascendante et descendante), l'entreprise a dégagé une CAF positive pendant les trois exercices, cela signifie d'abord que la « SNC » a réalisé des bénéfices d'exploitation qui sert ensuite à investir, rembourser un financement ou payer des dividendes.

• **L'autofinancement**

L'autofinancement est la capacité de l'entreprise à financer son activité ainsi que ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers. C'est un mode de financement interne à l'entreprise.

Tableau N°26: Le calcul de l'autofinancement (Unité : DA)

Libellé	2015	2016	2017
CAF	789 000	431 000	1 104 000
Dividendes	-	-	-
Autofinancement	789 000	431 000	1 104 000

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

➤ **Commentaire :**

On remarque que l'autofinancement est positif durant les trois années qui permet à l'entreprise

- de disposer de moyens qu'elle pourra librement allouer pour financer ses investissements (n'entraînant pas de paiement d'intérêts).
- de diminuer sa dépendance vis-à-vis des tiers et d'avoir plus de crédibilité ;
- de se protéger des risques liés à un endettement excessif ;
- minimiser le risque des investissements ou le coût du capital ;
- c'est un indicateur de bonne situation financière. Il peut également indiquer que l'entreprise n'investit pas suffisamment. Dans ce cas, cela impacte sa compétitivité face à la concurrence

3.2.1.4 Analyse de l'équilibre financier

L'objectif est de s'avoir si les capitaux permanents arrivent à financer la totalité de l'actif non courant (immobiliser) et si les DCT arrivent à financer les emplois cycliques.

L'appréciation de cet équilibre financier de l'entreprise nous pousse à calculer : le FRNG, le BFR et la TR.

Tableau N°27: Calcule de BFR (Unité : DA)

Libellé	2015	2016	2017
BFRE	-5 632 000	-4 280 000	395 000
BFRHE	-82 000	81 000	00
BFR	-5 714 000	-4 199 000	395 000

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

- **Les indicateurs de l'équilibre financier**

Il constitue un indicateur de la capacité de l'entreprise à faire face à l'ensemble de ses dettes à partir des ressources dégagées par la vente des actifs et le recouvrement des créances.

Ces indicateurs sont le : le FRNG, le BFR et la TR.

Tableau N°28: Indicateurs de l'équilibre financier (Unité : DA)

Libellé	2015	2016	2017
FRNG	2 296 000	1 350 000	4 428 000
BFR	-5 714 000	-4 199 000	395 000
TR nette	8 010 000	5 549 000	4 033 000

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

➤ **Commentaire :**

• **Le fond de roulement net global**

Il existe un fond de roulement net global positif durant les trois années, qui représente l'excédent de ressources durable qui finance une partie des besoins de financement du cycle d'exploitation, et qui constitue une marge de sécurité financière pour l'entreprise.

• **Le besoin en fond de roulement**

Le besoin en fond de roulement est négatif tout en long de deux exercice en 2015,2016 ceci parce que il ya un excédent de ressource d'exploitation (les emplois cyclique < ressources cyclique),et en 2017 est positif ce qui signifie que le passif cyclique n'arrive pas a financé la totalité de l'actif cyclique

• **La trésorerie nette**

La TR est positif c'est-à-dire $FRN > BFR$.

C'est une situation recherchée, car l'entreprise dans ces condition à pu financer l'intégralité de son besoins en fond de roulement est dégager un excédent qu'on retrouve dans ces disponibilités.

3.2.1.5 L'analyse par les ratios

Les propriétaires d'entreprise, les gestionnaires et les financiers utilisent l'analyse des ratios pour évaluer l'efficacité de l'exploitation d'une entreprise. Les ratios se veulent des références que l'on calcule en mettant en relation deux ou plusieurs données financières sur l'entreprise. On distingue les ratios de liquidité et les ratios de rentabilité et de l'activité.

❖ Les ratios de liquidité

La liquidité mesure la capacité d'une entreprise à régler ses dettes à court terme arrivées à échéance. L'analyse de cette liquidité peut être effectuée à partir de ratios. On distingue le ratio de liquidité générale, le ratio de liquidité restreinte et le ratio de liquidité immédiate.

Tableau N° 29: Ratios de liquidité (Unité : DA)

Libellé	2015	2016	2017
Liquidité générale	1,22	1,16	-
Liquidité réduite	0,94	1,13	-
Liquidité immédiate	0,72	0,51	-

Source: établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise

➤ **Commentaire**

• **Liquidité générale**

On remarque que le ratio de liquidité générale est supérieur, c'est-à-dire que l'actif à moins d'un an couvre les dettes à moins d'un an.

• **Liquidité réduite**

On remarque que le ratio de liquidité réduite est inférieur à 1 durant la première année suggéré des difficultés potentielles à couvrir les obligations à court terme signalant un risque financier.

• **Liquidité immédiate**

Pour ce ratio, il est inférieur à 1 durant les trois années, cela exprime que les disponibilités n'arrivent pas à couvrir les dettes à moins d'un an.

❖ **Les ratios de rentabilité de l'activité**

Les ratios de rentabilité et de l'activité sont des indicateurs permettant de mettre en évidence la profitabilité d'une entreprise à différents niveaux.

▪ **Les ratios de l'activité**

Les ratios d'activité expriment en pourcentage la variation de chiffre d'affaire d'une année sur l'autre.

- Si la variation négative il exprime une baisse de chiffre d'affaires.
- Si la variation positive elle indique la progression de l'activité. On distingue le taux de marge nette et le taux de la valeur ajoutée.

Tableau N°30 : Les ratios de l'activité (Unité : DA)

Libellé	2015	2016	2017
Taux de marge nette	4%	13%	7%
Taux de valeur ajoutée	41%	71%	45%

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

➤ **Commentaires :**

• **Le taux de marge nette**

On remarque que ce taux est augmentation en 2016 là que représente 13% par rapport au 2015 et 2017, ce 'est à dire que chaque 100DA de chiffre d'affaire dégage 13DA de résultat

• **Le taux de valeur ajoutée**

Pour ce taux, il est plus important en 2016 là que représente 71%, cela signifie que chaque 100 DA génère 71 DA de valeur ajoutée.

▪ **Les ratios de rentabilité des capitaux**

Un ratio de rentabilité permettant de mesurer l'impact des capitaux investis sur les profits générés. On distingue la rentabilité financière et la rentabilité économique.

Tableau N°31: Les ratios de rentabilité (Unité : DA)

Libellé	2015	2016	2017
Rentabilité financière	29%	14%	25%
Rentabilité économique	-13,14%	-10,07%	281,77%
Effet de levier	42,14%	24,07%	-256,77%

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

➤ **Commentaires**

On remarque que la rentabilité financière est nettement supérieure à la rentabilité économique sauf la dernière année. Et la rentabilité économique est négative pendant les deux premières années d'exercices, donc l'entreprise arrive à dégager de la rémunération de ses capitaux, ce qui introduit à dégager un effet de levier positive sauf la dernière année.

3.2.1.6 L'analyse dynamique de l'entreprise

L'analyse financière dynamique se fonde sur l'étude des tableaux de flux, d'emplois ressources ou de trésorerie afin de diagnostiquer une potentielle vulnérabilité de l'entreprise. Elle sert aussi à étudier les marges et la rentabilité de cette entreprise.

A. Analyse de tableau de financement

L'analyse de ce tableau nous fait ressortir des éléments approfondis soumis à l'analyse qui consiste sur la variation du fond de roulement ainsi que la variation de besoin en fond de roulement et la trésorerie.

Tableau N° 32: Tableau représentatif de la variation de FR ; BFR et TR (Unité : DA)

Libellé	2016	2017
Variation FR	946 000	-3 078 000
Variation BFR	-1 515 000	- 4 594 000
Variation TR	2 461 000	1 516 000

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

➤ **Commentaires :**

○ **La variation de FR**

La variation de FR par les éléments à court terme s'est expliquée par la variation de BFR et TR. On remarque que le FR avec un signe négatif durant la deuxième année ce qui signifie comment les ressources nettes sont employées alors le FR considéré comme un emploi net.

○ **La variation de BFR**

D'après les données de tableau ; que le solde est positif pendant les deux premières années cela signifie la souvent une bonne gestion de la trésorerie.

○ **La variation de TR :**

L'entreprise a enregistré une augmentation de plus de 2 millions de DA, à cause de la variation de trésorerie passive.

2.2.2 Analyse provisionnelle (prospective)

L'analyse provisionnelle va porter sur :

- Le plan de charge
- Décision et critique

2.2.2.1 Le plan de charges

Il permet de visualiser par période de temps (mois, semaine, jour), l'adéquation entre charges et capacités de production, d'identifier les périodes en surcharge ou sous charge et de mesurer l'incidence sur les délais de livraison des commandes clients.

Tableau N°33: le plan de charges (Unité : DA)

Projet	Mt du projet	Mt réalisé	Reste à réalisé	Mt encaissé	Reste à encaissé
Réalisation des références à Bejaia	19 000 000	/	19 000 000	/	19 000 000
Réalisation des réfections à EL-OUED	30 000 000	/	30 000 000	/	30 000 000
TOTAL	49 000 000	/	49 000 000	/	49 000 000

Source : établi par nous même à partir des données de l'entreprise

➤ **Commentaire**

Ce tableau nous permet à faire une lecture sur les projets envisageables pour l'année 2018, récapitule six projets avec leurs montants, ce qui reste à réaliser et ce qui reste à encaisse.

- **Pour le reste à réaliser**

On a le première et le deuxième projet restent à réalisées(en attente).

- **Pour le reste à encaissée**

Les trois premiers projets et la sixième restent à encaissées, ce qui signifie l'insuffisance des montants encaisser pour entamer les projets et les maitres en œuvres.

2.2.2.2 Décision et critique

Nous avons constaté que la structure financière de cette entreprise est bonne et lui permet de garder un équilibre financier, ce qui influence positivement su le cycle d'exploitation. Vu les résultats dégagé par notre étude, nous émettons un avis favorable pour ce crédit d'exploitation.

Section 04 : La comparaison entre le crédit d'investissement et le crédit d'exploitation

Après l'étude des deux cas de crédits (investissement et exploitation) au sein de la BNA agence Bejaia, nous passerons a la comparaison des entre les deux crédits à partir de la constitution des dossiers jusqu'à l'étude de la rentabilité des deux projet financer par la BNA.

4.1 La constitution des dossiers

Toute demande de crédit d'investissement ou d'exploitation doit être accompagnée un dossier.

Tableau N°34 : La constitution des dossiers

Dossier d'investissement	dossier d'exploitation
Document juridique et administratifs 1- Une demande écrite signée par le client incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements 2- Copie de statuts juridique pour les personnes morales 3- Cv des dirigeants et copies des pièces d'identité	Document juridique et administratifs 1- Demande écrite signée par le client 2- Copie des statuts juridique pour les personnes morales 3- PV de l'assemblée générale des actionnaires conférant aux dirigeants de l'entreprise, les pouvoirs de contracter des emprunts et de donner des garanties si cette disposition n'est pas prévue par les statuts 4- Copie des cartes NIF et NIS 5- CV des dirigeants +copie des pièces d'identités 6- Registre de commerce

	<p>7- Acte de propriété ou le bail de location du local devant abriter l'activité</p> <p>8- Rapport d'évaluation du local devant l'abriter l'activité réalisé par un professionnel (expert)</p>
<p>Document comptables et financières</p> <p>1- Etude technico-économique et financière du projet dument signée et cachetée par un bureau d'études</p> <p>2- Le bilan d'ouverture, les prévisions de clôtures de l'exercice à financer et le bilan prévisionnel de l'exercice suivant pour les entreprises en démarrage</p> <p>3- Plan de financement</p>	<p>Document comptables et financières</p> <p>1- les trois derniers (03) bilans (états financières et annexes des exercices clos</p> <p>2- Les rapports certifiés par les commissaires aux comptes pour les SPA et SARL</p> <p>3- Le justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le centre national du registre de commerce (CNCRC)</p> <p>4- Le bilan d'ouverture et prévisions de clôture pour les entreprises en phase de démarrage</p> <p>5- Le plan de trésorerie.</p> <p>6- Le plan de charge</p> <p>7- Le programme d'importation de matière première au cas où l'activité de production ou de prestation de services nécessite des INPUT importé.</p> <p>En plus des documents cités ci-dessus, les entreprises de réalisation (Entreprise de</p>

	<p>Travaux Public et de bâtiment notamment) doivent joindre également :</p> <p>8- Le plan de charge de l'entreprise.</p> <p>9- Un état signalétique des marchés</p> <p>10- Un état récapitulatif d'avancement des travaux.</p> <p>11- Un plan de financement par marché et cumulé.</p> <p>12- Une liste du matériel et équipements de production</p> <p>13- Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle en vigueur</p>
<p>Les documents techniques</p> <p>1- Permis de construire relatif au projet en cours de validité</p> <p>2- Autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente</p> <p>3- Planning de réalisation de projet.</p>	
<p>Document fiscaux</p> <p>1- Attestation fiscale et parafiscale dument apurées</p> <p>2- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif a la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné</p>	<p>Document fiscaux</p> <p>1- L'attestation fiscale : Extrait de rôle moins de trois (03) mois dument apuré</p> <p>2- L'attestation parafiscale récente de moins de trois (03) mois dument apurées</p> <p>3- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné</p>

	4- L'attestation de non-imposition pour les nouvelles affaires
--	--

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents de la BNA.

D'après la constitution des dossiers, on constate que :

- Le dossier de crédit d'investissement réuni les documents juridique et administratif, comptable et financier, technique, et les documents fiscaux.
- Les documents dossier de crédit d'exploitation est identique avec celle de l'investissement sauf les documents technique

4.2 La nature des concours sollicités

C'est la nature de projet que le client désire réaliser soit un investissement ou bien une exploitation.

Tableau N° 35: la nature des crédits sollicité par la BNA

Nature des crédits d'investissement	Nature des crédits d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> • Les Crédit à long terme • Les Crédit a moyen terme • Le Crédit-bail 	<ul style="list-style-type: none"> • Les crédits par caisse • Les crédits par signature

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents de la BNA

4.3 Les montants des crédits

Ils concernent les montants de crédit que le client souhaite obtenir de la banque.

4.4 La durée de crédit

Le demandeur de crédit doit mentionner dans sa demande la durée de son projet :

- Si c'est un projet d'investissement sa durée sera entre 5 ans et 20 ans ;
- S'il s'agit d'une exploitation sa durée sera moins de 2 ans.

4.5 L'objectif de crédit

Dans la demande de crédit il doit mentionner l'objectif de chaque crédit :

- Les crédits d'investissement lors objectif est le financement des équipements, la Production, le renouvellement, la création,...., etc.
- Et l'objectif de crédit d'exploitation est le financement du creux de la trésorerie de l'entreprise.

4.6 Les modalités de remboursement des crédits

Les modalités de remboursement des crédits sont déterminées à l'avance, le demandeur doit les mentionner dans sa demande.

- Pour le crédit d'investissement le client doit remettre à la banque le tableau d'amortissement de crédit et les échéances de remboursement, la durée de remboursement est généralement alignée sur la durée de vie de l'équipement financé.
- Le crédit d'exploitation leurs remboursement s'effectuera par l'encaissement des créances ou par la vente des marchandises lorsqu'elle finance la constitution d'un stock

4.7 Les délais d'études des dossiers du crédit

Le délai d'étude de dossier est une période pour pouvoir donner une réponse favorable ou défavorable à la demande de client, ce délai est identique pour les deux crédits, le délai est varié selon le montant du crédit et le pouvoir d'octroi de crédit.

Le tableau suivant représente le pouvoir d'octroi, le montant et le délai d'étude de crédit :

Tableau N°36 : le pouvoir et le délai d'étude du dossier des crédits

Pouvoir d'octrois du crédit	La durée d'étude	Les montants des crédits
Pouvoir agence BNA	15 jours	10 000 000 investissements 40 000 000 exploitations
Pouvoir comité régionale de crédit C.R.C	30 jours	50 000 000 investissements 150 000 000 exploitations
Pouvoir comité centrale de crédit C.C.C	45 jours	<50 000 00 investissements <150 000 000 exploitations

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents de la BNA.

Dans notre cas il s'agit d'une demande de crédit d'investissement et autre d'exploitation :

- Le crédit d'investissement est destiné pour le financement des mini bus acquis-leur montant est de 5 500 000 DA, le client fournit toutes les pièces de dossier et concernant le délai d'étude de son dossier il a pris 30 jours, le montant de crédit est hors du pouvoir agence BNA, il faut l'envoyer au C.R.C pour avoir la décision

- Pour le crédit d'exploitation, le client fournit toutes les pièces du dossier d'exploitation.

L'agence BNA de Bejaia peut prendre la décision pour le découvert, caution de bonne exécution, caution de soumission sans marge et ligne aval et le délai d'étude est 15 jours, parce que la décision dépend de son pouvoir et leur montant ne dépasse pas 40 000 000 DA, mais la décision sur avance sur facture dépend de pouvoir C.R.C, le délai d'étude est de 30 jours parce que leur montant dépassent 40 000 000 DA, le délai d'étude est de 30 jours.

4.8 Les garanties

Après la décision de l'octroi de crédit, l'agence BNA de Bejaia demande des garanties Au client, la valeur de la garantie proposée doit être en fonction de la nature et le montant de crédit sollicité. Pour notre cas les garanties de crédit d'investissement est :

- Souscription d'une assurance automobile ;
- Souscription d'une assurance multirisque professionnelle auprès d'une compagnie D'assurance accepté par la BNA pendant toute la durée du crédit et procéder à son Renouvellement à bon date ;
- Gage sue les camions financer par la BNA ;
- La convention de prêt

Et le nantissement de marché comme garantie pour le crédit d'exploitation.

4.9 Les taux d'intérêts

Chaque banque qui accord des crédits à ses clients elle demande des intérêts lors du remboursement de ces crédits, le taux d'intérêt accord par la BNA agence de Bejaia à un crédit d'investissement est de 5.25%, pour un crédit d'exploitation on a plusieurs crédits Associés, le taux est variable tout dépend de crédit, on à par exemple le crédit par caisse qui composé de divers crédit comme le découvert qui à un taux de 8% , l'avance sur facture le Taux est de 7.5%, on à aussi les crédit par signature qui consiste à donner la signature de la BNA à un client on des basant sur ses bilan prévisionnels.

4.10 Les risques de crédit

➤ Risque lié à la situation géographique de l'entreprise :

L'entreprise est située dans une localité de la ville de Bejaia, une zone connaissant un dynamisme économique avéré de part sa situation géographique et ce particulièrement dans le secteur du bâtiment et travaux public.

➤ Risque lié au secteur d'activité et à la branche d'activité :

L'affaire opère dans le secteur des travaux publics et hydraulique, une branche en plein expansion, eu égard à l'intérêt que lui porte l'Etat et aux programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics.

➤ **Risque lié aux fournisseurs et aux concurrents :**

Le risque lié aux fournisseurs est minime de part leurs multitude quant à la concurrence, vu le nombre important des entreprises du même secteur, mais reste sans gravité vu l'ampleur de la demande.

➤ **Risque liés aux moyens de production (performance des équipements, technologie utilisée) :**

L'affaire exploite un matériel approprié à la réalisation des projets qui lui sont confiés.

➤ **Risque lié aux moyens humains (performance du personnel, compétence et stabilité des dirigeants) :**

Mr XX est né le 14/07/1983 à Bejaia. Il a un niveau d'étude de 3ème année secondaire, il est titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en gestion des ressources humaines et à créé son entreprise en 2008 et depuis il a acquis un faire avéré dans l'activité des travaux publics et bâtiment.

➤ **Risque lié à l'activité de l'entreprise :**

L'affaire opère dans une branche d'activité inépuisable.

➤ **Risque lié à la structure financière de l'entreprise**

Une étude et analyse seront faites dans le présent exposé.

➤ **Risque lié à l'insolvabilité ou à la capacité de remboursement de l'emprunteur :**

Les lignes de crédit sollicitées sont causées et largement justifiées.

➤ **Risque lié à la rentabilité financière et économique de l'entreprise :**

Une étude et analyse seront faites dans le présent exposé.

➤ **Risque lié à la forme juridique et aux associés et/ou actionnaires de l'entreprise :**

L'entreprise est une affaire individuelle

➤ **Risque lié au capital de l'entreprise :**

Le capital individuelle de l'entreprise est de 2.628 KDA en 2016, de 2.628 KDA en 2017, est stable, ce qui explique que l'entreprise n'a pas élargi son activité c'est –à-dire elle travaille avec les mêmes moyens

4.11 La rentabilité des projets

- Le projet d'investissement est rentable car elle dégage une VAN positive de l'ordre de 14 733 677,51DA DA et le délai de récupération de l'investissement (DRI) est inférieur à la durée d'amortissement de l'investissement,
- Le projet d'exploitation en a pas besoins de calculer aucun critère au élément qui peut de déterminé la rentabilité du projet du fait qu'en a le plan de charge de l'entreprise c'est-à-dire tous les réalisations durant les trois dernières année qui s'élève à 331 350 294,87 DA, alors en constate que le plan de charge de cette entreprise est très important et qui lui permet de rembourser son crédit

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous avons constaté durant notre stage que l'étude concernant le crédit 'exploitation nous avons pris en considération le plan de charge comme indicateurs Pour accepter le dossier de demande de crédit d'exploitation.et pour l'étude de dossier de crédit d'investissement fait recours l'analyse des critères d'évaluation de projet. Après, l'étude des deux cas d'investissement et d'exploitation, nous avant constaté qu'il existe des points en commun et des points différents entre les critères d'étude des deux dossiers allant la constitution des dossiers jusqu'à l'analyse de la rentabilité.

Conclusion générale

Le crédit bancaire est l'une des moyens les plus importantes du financement de l'économie.

Le financement à crédit devenu une opération courante pour les différents agents économiques, l'offre de crédit des banques est très complète et va du plus court terme au plus long terme.

Du fait des besoins des entreprises aux sources de financement, elles font recours aux modes de financement externe auprès des institutions financières (les banques) tel que la BNA, cette dernière finance plusieurs modes de crédit comme, le crédit d'investissement et le crédit d'exploitation.

La différence entre les deux crédits (investissement, exploitation) se base sur plusieurs points et des critères qui déterminent la rentabilité des deux projets.

Le crédit d'investissement permet à l'entreprise de réaliser des investissements professionnels à moyen ou à long terme, le crédit d'investissement correspond généralement au financement de haut de bilan de l'entreprise pour principale objectif, le développement ou le renouvellement des immobilisations et des outils de travail de l'entreprise.

Le crédit d'exploitation est un crédit accordé aux PME/PMI, ce crédit qu'il soit direct ou indirect permet de réaliser l'optimisation de la gestion de l'activité des entreprises contractantes, et ce à travers l'accélération de leurs rentrées de fonds ainsi que le non recours au décaissement en espèces.

La recherche que nous avons traitée est de type comparatif entre le crédit d'investissement et le crédit d'exploitation, pour le crédit d'investissement, la BNA prend en considération certains critères qui l'aide à prendre la décision d'octroyer un crédit ou non, avant de financer un projet d'investissement ou d'exploitation, la BNA procède à l'analyse financière. Mais pour arriver à la décision d'octroyer un crédit d'investissement, elle se base sur une étude technico-économique donnée par le client afin de tirer des critères qui permettent à la BNA de prendre la décision.

Ces critères sont : la VAN, IP, DRI

- Selon la valeur actuelle nette VAN, ce projet dégage une VAN positive de 14733 677,51DA avant financement et de 35 504 078DA après financement qui permet à l'entreprise de rembourser le crédit qui est de 5 500 000 DA et de dégagé un surplus de 30 004 078DA.

- Selon le délai de récupération de capital investi DRI, l'entreprise arrivera à récupérer son capital investi à la 4^{ème} année, 3 mois et 4 jours avant financement et de 2ans, et 25 jours après le financement.

- Selon l'indice de profitabilité IP avant financement qui est de 2.26, c'est-à-dire pour chaque 1 DA investi dans ce projet nous donnera 1.26 DA de gain, et de 4.03 après financement, donc pour chaque 1 DA investi, 3.03 DA de gain généré.

D'après tous ces critères on peut conclure que le projet d'investissement qui concerne l'acquisition des 3 minibus est rentable.

Par conséquent, nous pouvons constater que la rentabilité de projet d'investissement est pris par la BNA afin d'octroyer un crédit d'investissement, ainsi on peut confirmer notre première hypothèse qui consiste à dire que la **BNA finance un projet d'investissement une fois sa rentabilité est vérifiée.**

par contre pour l'octroi d'un crédit d'exploitation, la BNA se base sur le plan de charge de l'entreprise, plus précisément sur le résultat réalisé durant les 3 dernières année cette entreprise à besoin d'un crédit d'exploitation de 331 350 294 .87 DA afin de permettre à réaliser un plan de charge sans difficulté et de prétendre à un marché important au niveau national, ainsi les réalisations durant les trois dernières année est de 98 357 689.66 DA ,alors le plan de charge de cette entreprise est très important et qui lui permet de rembourser son crédit.

En effet, il existe une différence entre le crédit d'investissement et d'exploitation au niveau de plusieurs points qui sont : la constitution de dossier, les délais d'étude des dossiers, les taux d'intérêt, les garanties, et les risques.

La BNA a donné un avis favorable pour les des deux crédits d'investissement et d'exploitation sollicitée par les clients pour lui permettre de financer des minibus acquérir, vu que toutes les conditions sont disponibles.

La méthode et l'évaluation d'un projet d'investissement est identique de celui d'un projet d'exploitation, par conséquent, notre deuxième hypothèse qui consiste à dire que **L'évaluation d'un projet d'investissement et d'exploitation est identique est confirmée.**

Enfin, Nous nous rendons compte que cette étude est loin d'être complète, en raison du manque de certaines informations, cependant nous espérons que notre travail apportera un nouvel éclairage pour la compréhension du traitement de crédit d'investissement et d'exploitation et leur rôle pour financer le cycle des entreprises.

Références bibliographiques

Les ouvrages

- Sylvie DITKINE . (2002) les fondements de la théorie bancaire, édition Dunod, paris, page39.
- Garsnault et S .Priani (1997) « La banque fonctionnement et stratégie » Ed : economica paris
- D’HOIR- LAUPRETRE C (2000) : « droit du crédit », édition ellipses, paris
- LUC BERNET-ROLLANDE(1989) : « principe des techniques bancaire » 20ème édition, paris
- BOUYAKOUB F(2000) : l’entreprise et financement bancaire », édition casbah, Alger
- BESSIS J. (1995) « gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Edition Dalloz ,Paris
- BERNET-ROLLANDE, L, op. Cite, p.184-185
- SOLNIK Bruno (2001) « Gestion financière », 6eme édition, Dunod, Paris
- -9Op, cité, par Hubert de la Bruslerie, 2eme édition
- BRUSLERIE, H. , « Analyse financière, information financière, diagnostic et évaluation »,4eme Edition, Dunod
- DELAYA.J, E (1991) « Gestion financière » Ed DUNOD, Paris
- -FRANCK BALANCEL, ALBAN RICHARD(1995) : « les choix d’un investissement », Edition ECONOMICA
- Cours de marché des capitaux 4ème année MBF
- BENHALIMA A. Pratique des techniques bancaires –Référence à l’Algérie, Editions DAHLEB
- BERNET-ROLLANDE, L(2008), « Principe technique bancaire » 25 édition. DUNOD, Paris
- BOUYAKOUB FAROUK « l’entreprise et le financement bancaire
- Gerald ROUYER, ALAIN- CH (1999) « la banque et l’entreprise » paris
- BELLAL Djamel. Op, Cite. p. 115.

Dictionnaires

- Dictionnaire petit rebert

Autres documents

- Document de la BNA agence 587
- les documents internes de la BNA agence 587, Bejaia, 2024.
- Check liste donné par la banque BNA
- Instit de la formation bancaire « Analyse financière de l'entreprise», Alger 2012

Articles :

- Article 644 de code civil Algérien
- Article 68 de l'ordonnance 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Sites

- <https://www.banket.fr> consulté le 17 mars 2024
- www.dlapiper.com consulté le 27 Avril 2024
- www.aps.dz consulté 27 Avril 2034
- <http://www.editions-ellipses> consulté 27 Avril 2034

Thèses et Mémoires

- Mémoire de recherche de fin de cycle « Technique de prévention des défaillances des entreprises par la méthode des scores » 2007.
- Mémoire de recherche de fin cycle ; « gestion du risque de crédit bancaire » réaliser par BELAID BOUBEKEUR année 2014, p05.
- Mémoire magister, université d'Oran,2007. « Pratique bancaire de banque étrangères en vert les PME Algérienne »MOHAMED TAGRAOUI.
- Mémoire MERAD Yasmine, MENSOURI Celia ; « Les opérations de crédit bancaire » ; promotion 2014/2015

Table des matières

Table des matières

Remerciement	2
Dédicaces	3
Liste des abréviations.....	5
Liste des tableaux, figures, schéma.....	9
Sommaire	12
Introduction générale.....	15
CHAPITRE I : Le cadre conceptuel sur le Crédit et la banque.....	18
Le cadre conceptuel sur le	18
Crédit et la banque.....	18
Introduction	19
Section 01 : Généralité sur le crédit.....	19
1.1 Définition sur le crédit.....	19
1.1.1 Etymologie	20
1.1.2 Définition légale.....	20
1.2 Importance de crédit	20
1.3 Caractéristique de crédit	21
1.3.1 La confiance	21
1.3.2 La durée	21

1.3.3 La rémunération	21
1.3.4 Le risque.....	21
1.4 Le rôle de crédit	22
Section 02 : Généralité sur la banque.....	23
2.1 Définition de la banque.....	23
2.1.1 Définition juridique.....	23
2.2 L'évaluation historique de banque	24
2.3 Rôle de la banque	25
2.3.1 La gestion du système de paiement.....	26
2.3.2 Mission d'intermédiaire	26
2.3.3 Mission d'assurance	27
2.3.4 Mission de conseil.....	27
2.3.5 Mission de politique.....	28
CHAPITRE II : Généralité sur le crédit d'investissement.....	29
Généralité sur le crédit	29
D'investissement	29
Introduction	30
Section 1 : notion générale sur l'investissement	30
1.1 Notion de l'investissement	30
1.2 Typologie des investissements	31

1.3 Les caractéristiques du l'investissement.....	31
1.3.1 Les dépenses d'investissement	32
1.3.2 Les recettes nettes (cash-flow nettes).....	32
1.3.3 La durée de vie d'un investissement.....	32
1.3.4 La valeur résiduelle.....	32
1.4 Le rôle des investissements	33
Section 02 : Le crédit d'investissement	35
2.1 Définition du crédit de l'investissement.....	35
2.2 Les objectifs d'un crédit d'investissement	35
2.2.1 La production	36
2.2.2 Le développement.....	36
2.2.3 La relance du circuit financier	36
2.3 Les différents types de crédit d'investissement.....	36
2.3.1 Les crédits directs	37
2.3.2 Crédit-bail ou leasing.....	39
2.3.3 Les crédits spécifiques	41
2.4 Les risques et les garanties d'un crédit d'investissement.....	47
2.4.1 Les risques de crédit.....	48
2.4.2 Les garanties de crédit	49
Chapitre III : Généralité sur le crédit d'exploitation	52

Introduction	53
Section 01 : Notion générale sur l'exploitation	53
1.1 Le cycle d'exploitation d'une entreprise	53
1.1.1 Définition d'un cycle d'exploitation	53
1.1.2 Les phases d'un cycle d'exploitation.....	55
1.2 Les principes postes d'un cycle d'exploitation.....	56
1.2.1 Les stocks.....	57
1.2.2 Les créances clients.....	57
1.2.3 Les crédits fournisseurs.....	57
Section 02 : Le crédit d'exploitation	58
2.1 Définition de crédit d'exploitation	58
2.2 Les crédits d'exploitation par caisse (direct).....	58
2.3 Les crédits d'exploitation par signature (indirects)	63
Chapitre IV: Etude de cas pratique au sein de la BNA agence 587.....	69
Etude de cas pratique au sein de la BNA agence 587	69
Introduction	70
Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil	70
1.1 Historique de la BNA-banque	70
1.2 Agence BNA Bejaia N° 587	71
1.3 Organigramme de l'agence BNA 587	72

1.3.1 Structure et service de l'agence	74
Section 02 : Etude cas d'un dossier d'investissement	78
2.1 Etude et le montage d'un crédit d'investissement	78
2.1.1 Le montage d'un crédit d'investissement	78
2.1.2 Etude d'un crédit d'investissement.....	81
2.2 L'étude de la rentabilité du projet par l'application des critères d'évaluations.....	83
2.2.1 Analyse de la rentabilité avant de financement	84
2.2.2 analyse de la rentabilité après financement.....	89
2.2.3 Etude de risque.....	96
2.2.4 Les garantie	96
2.2.5 Analyse et critique de projet	96
2.2.6 La décision de banquier	96
Section 03 : Étude de cas d'un dossier crédit d'exploitation.....	98
3.1 Constitution d'un dossier de crédit d'exploitation	98
3.2 Identification du demandeur de crédit	99
3.2 Analyse financière de crédit d'exploitation.....	103
3.2.1 Analyse rétrospective.....	103
3.2.2 Analyse provisionnelle (prospective)	117
Section 04 : La comparaison entre le crédit d'investissement et le crédit d'exploitation	119

4.1 La constitution des dossiers	119
4.2 La nature des concours sollicités	122
4.3 Les montants des crédits	122
4.4 La durée de crédit	122
4.5 L'objectif de crédit	123
4.6 Les modalités de remboursement des crédits	123
4.7 Les délais d'études des dossiers du crédit	123
4.8 Les garanties	125
4.10 Les risques de crédit	125
4.11 La rentabilité des projets.....	127
Conclusion générale	128
Références bibliographiques	132
Annexes.....	139

Annexes

**DOCUMENTS CONSTITUIFS D'UN DOSSIER DE CREDIT
D'EXPLOITATION**

Documents juridiques et administratifs:

- 1- Demande écrite signée par le client devant précisée entre autres, la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements.
- 2- Copie des statuts juridiques pour les Personnes Morales.
- 3- PV de l'assemblée générale des actionnaires conférant aux dirigeants de l'entreprise, les pouvoirs de contracter des emprunts et de donner des garanties, si cette disposition n'est pas prévue par les statuts.
- 4- Copie des cartes NIF et NIS.
- 5- CV des dirigeants et copies des pièces d'identité.
- 6- Registre de commerce.
- 7- Acte de propriété ou bail de location du local devant abriter l'activité.
- 8- Rapport d'évaluation du local devant abriter l'activité réalisé par un professionnel (expert) désigné par la Banque et dument agréé par les tribunaux et ce en vue d'une éventuelle prise de garantie.

Documents Comptables et Financiers:

- 1- Les trois (03) derniers Bilans (états financiers et annexes) des exercices clos.
- 2- Les rapports certifiés par les commissaires aux comptes pour les SPA et les SARL.
- 3- Le justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).
- 4- Le bilan d'ouverture et prévisions de clôture pour les entreprises en phase de démarrage.
- 5- Le plan de trésorerie.
- 6- Le plan de charge de l'entreprise.
- 7- Le programme d'importation de matières premières au cas où l'activité de production ou de prestations de services nécessite des INPUT importés.

En plus des documents cités ci-dessus, les entreprises de réalisation (Entreprises de Travaux Publics et de Bâtiment notamment) doivent joindre également :

- 8- Le plan de charge de l'entreprise.
- 9- Un état signalétique des marchés.
- 10- Un état récapitulatif d'avancement des travaux.
- 11- Un plan de financement par marché et cumulé.
- 12- Une liste du matériel et équipements de production.
- 13- Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle prévu par la réglementation en vigueur.

Documents Fiscaux et Parafiscaux:

- 1- L'attestation fiscale : Extrait de Rôles de moins de trois (03) mois dûment apuré.
- 2- L'attestation parafiscale récente de moins de trois(03) mois dûment apurées.
- 3- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné.
- 4- L'attestation de non-imposition pour les nouvelles affaires.

Renouvellement d'un dossier de crédit d'exploitation :

Documents juridiques et administratifs:

- 1- La demande écrite signée par le client incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements.
- 2- La mise à jour du dossier juridique (statuts, pouvoirs, registre de commerce, carte fiscale).

Documents Comptables et Financiers:

- 1- Les états financiers (Bilans et comptes annexes ainsi que le tableau de comptes des résultats) de l'exercice clos.
- 2- Les rapports certifiés par les commissaires aux comptes et le pour les SPA et les SARL. Situation Comptable récente du dernier exercice.
- 3- Le justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).
- 4- Le plan de trésorerie.
- 5- Le plan de charge de l'entreprise.
- 6- Le programme d'importation de matières premières au cas où l'activité de production ou de prestations de services nécessite des INPUT importés.

Documents Fiscaux et Parafiscaux:

- 1- L'attestation fiscale : Extrait de Rôles de moins de trois (03) mois dûment apuré.
- 2- L'attestation parafiscale récente de moins de trois (03) mois dûment apurées.
- 3- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné.
- 4- Une situation Comptable récente (bilan et annexes) de l'exercice en cours.

ACTIF (en milliers de DA)	31/12/2015		31/12/2016		EXERCICE CLOS AU 31/10/17		PASSIF (en milliers de DA)	31/12/2015		31/12/2016		EXERCICE CLOS AU 31/10/17	
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/10/17	31/10/17		31/12/2015	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/10/17	31/10/17
Stocks	3 030	6 493			396		Dettes fournisseurs	10 472	10 736			0	
Client	2 383	19			0		Dettes fiscales et sociales	578	56			0	
Autres créances	0	132			0		Autres dettes	82	50			0	
TRESORERIE							TRESORERIE						
ACTIVE	8 010	6 549			4 093		PASSIVE	1 017	1 896			1 017	
IF ACTIF CIRCULANT	13 428	14 198			4 478		IF DETTES COURANTES	12 349	12 738			1 017	

- 8- Le plan de charge de l'entreprise.
- 9- Un état signalétique des marchés.
- 10- Un état récapitulatif d'avancement des travaux.
- 11- Un plan de financement par marché et cumulé.
- 12- Une liste du matériel et équipements de production.
- 13- Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle prévu par la réglementation en vigueur.

Documents Fiscaux et Parafiscaux:

- 1- L'attestation fiscale : Extrait de Rôles de moins de trois (03) mois dûment apuré.
- 2- L'attestation parafiscale récente de moins de trois(03) mois dûment apurées.
- 3- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné.
- 4- L'attestation de non-imposition pour les nouvelles affaires.

Renouvellement d'un dossier de crédit d'exploitation :

Documents juridiques et administratifs:

- 1- La demande écrite signée par le client incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements.
- 2- La mise à jour du dossier juridique (statuts, pouvoirs, registre de commerce, carte fiscale).

Documents Comptables et Financiers:

- 1- Les états financiers (Bilans et comptes annexes ainsi que le tableau de comptes des résultats) de l'exercice clos.
- 2- Les rapports certifiés par les commissaires aux comptes et le pour les SPA et les SARL. Situation Comptable récente du dernier exercice.
- 3- Le justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).
- 4- Le plan de trésorerie.
- 5- Le plan de charge de l'entreprise.
- 6- Le programme d'importation de matières premières au cas où l'activité de production ou de prestations de services nécessite des INPUT importés.

Documents Fiscaux et Parafiscaux:

- 1- L'attestation fiscale : Extrait de Rôles de moins de trois (03) mois dûment apuré.
- 2- L'attestation parafiscale récente de moins de trois (03) mois dûment apurées.
- 3- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné.
- 4- Une situation Comptable récente (bilan et annexes) de l'exercice en cours.

**DOCUMENTS CONSTITUIFS D'UN DOSSIER DE CREDIT
D'INVESTISSEMENT**

Documents juridiques et administratifs:

- 1- Demande écrite signée par le client incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements.
- 2- Statuts juridiques pour les personnes morales.
- 3- Registre de commerce en précisant expressément l'activité de promotion immobilière pour ce type d'activité.
- 4- PV de l'assemblée générale des actionnaires conférant aux dirigeants de l'entreprise, les pouvoirs de contracter des emprunts et de donner des garanties, si cette disposition n'est pas prévue par les statuts.
- 5- Copie du bulletin officiel des annonces légales (BOAL).
- 6- CV des dirigeants et copies des pièces d'identité.
- 7- Qualification et expérience professionnelle du promoteur dans le domaine investi.
- 8- Acte de propriété ou bail de location du local devant abriter l'activité et pour la promotion immobilière l'acte de propriété du terrain d'assiette devant recevoir le projet immobilier ainsi que le livret foncier.
- 9- Certificat négatif d'hypothèque du terrain d'assiette du projet datant de moins d'un mois pour la promotion immobilière.
- 10- Rapport d'évaluation du local devant abriter l'activité réalisé par un professionnel (expert) dûment agréé et ce en vue d'une éventuelle prise de garantie.
- 11- Copie de la décision d'octroi des avantages délivrée par l'ANDI ou par le CNI.
- 12- Agrément et ou tout autre document autorisant le promoteur à exercer l'activité projetée.
- 13- Attestation d'inscription au tableau national des promoteurs immobiliers ouvert auprès du Ministère de l'Habitat pour les projets de la promotion immobilière.

Comptes de Résultat					
Comptes de Résultat (en milliers d'euros)					
	2011	2012	2013	2014	2015
70	0	0	0	0	0
71	0	0	0	0	0
74	8 600	8 079	8 400	9 150	10 400
	8 600	8 079	8 400	9 150	10 400
84	7 500	7 500	7 500	8 272	8 570
	0 000	0 700	7 100	7 400	7 000
63	-305	2 623	2 610	3 046	3 670
	0	0	0	0	0
600	-305	2 623	2 610	3 046	3 670
	0	0	0	0	0
65	-305	2 623	2 610	3 046	3 670

Evolution prévisionnelle de la CAF

Désignation des comptes	2015	2012	2013	2014	2015
Résultat net de l'exercice	-305	2 623	2 610	3 046	3 670
+ Dotations aux amortissements provisionnels	6 328	3 613	3 613	3 613	3 437
- Reprises sur amortissements provisionnels					
+ Valeurs catégorielles des investissements cessés					
Produits des cessions d'actifs d'actif					
Suppression d'investissements					
Capacité d'autofinancement	6 023	6 338	6 429	6 801	7 157

Comptes de Bilan					
Comptes de Bilan (en milliers d'euros)					
	2011	2012	2013	2014	2015
A- Ressources Stables					
Capacité d'autofinancement	6 023	6 338	6 429	6 801	7 157
Cession ou réduction de fait d'immobilité	0	0	0	0	0
Augmentation du capital en numéraire	0	-409	2 043	2 137	2 569
Augmentation de quote-parti propres à l'MT	0	0	0	0	0
Augmentation des dotations sur travaux à 1 an	0	0	0	0	0
Cession d'immobilisations financières	0				
Total Ressources Stables (A)	6 023	5 929	8 472	8 938	9 726
B- Emplois et Annulations					
Distribution de dividendes					
Acquisition d'actifs de fait d'immobilité (IC et IIR)					
Remboursement de dettes structurelles à 1 an		2 453	2 453	2 453	1 228
Remboursement des dettes structurelles propres					
Total Emplois (B)	0	2 453	2 453	2 453	1 228
C. A du fonds de roulement (A-B)	6 023	3 474	6 019	6 545	8 500
- A du BR Fixation (Stock + Réalisation Fourneaux)	0	0	0	0	0
- A du BR Hors exploitation					
- A du besoin en fonds de roulement	0	0	0	0	0
B. A de la Trésorerie (C-D)	6 023	3 474	6 019	6 545	8 500
+ A des concours financiers courants					
F. A de Disponible					

Fonds de roulement net global en fin de période	30	4 502	8 005	13 751	18 704
Besoin en fonds de roulement en fin de période	-3 612	-36	-36	-36	-36
Ressources en fin de période	7 624	4 577	8 005	13 751	18 668
Fonds de roulement net global en début de période	2	107	300	400	617
Besoin en fonds de roulement en début de période	-104	-2	-2	-2	-2
Ressources en début de période	102	105	302	402	615

KHAROUNI Ali
Transport Public de Voyageurs

01, Rue Benzaid
BEJAIA

Monsieur Le Directeur
De la BNA Agence Ihaddaden 587
BEJAIA

Objet / Crédit Investissement .

Béjaia, le 12 janvier 2015

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de vous un crédit investissement de 11 447 100.00 DA à l'effet de me permettre l'acquisition de trois minibus d'une valeur de 16 353 000.00 DA que je financerais pour ma part à concurrence de 30 %, soit 4 905 900.00 DA .

Je vous transmets ci-joint les factures pro-forma relatives à ces bus, une étude technico-économique et les bilans ainsi que les tableaux des comptes de résultats prévisionnels sur cinq ans .

Convaincu que ma demande recevra votre agrément,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations .

Transport de Voyageurs
KHAROUNI Ali
BEJAIA RC N° 99 A 0225457

AV. TRANSPORT VOYAGEURS
01, RUE BENZAID
BEJAIA

PLAN DE TRESORERIE 2015

LIBELLES	01-15	02-15	03-15	04-15	05-15	06-15	07-15	08-15	09-15	10-15	11-15	12-15	Total
Solde début de période													
	40 624	391 708	735 792	1094 876	1427 560	1838 644	1238 178	1904 262	2685 346	3391 430	4019 514	4537 598	4 692 174
Prévisions de Dépenses													
Dépenses mensuelles	213 916	213 916	213 916	246 316	213 916	1 260 466	213 916	213 916	213 916	213 916	213 916	1 260 414	4 692 174
Total des Dépenses	213 916	213 916	213 916	246 316	213 916	1 260 466	213 916	213 916	213 916	213 916	213 916	1 260 414	4 692 174
Prévisions de Recettes													
Encaissements/Réalisations	505 000	558 000	573 000	579 000	625 000	660 000	880 000	995 000	920 000	842 000	732 000	671 000	8 600 000
Total des Recettes	505 000	558 000	573 000	579 000	625 000	660 000	880 000	995 000	920 000	842 000	732 000	671 000	8 600 000
Solde fin de période	391 708	735 792	1094 876	1427 560	1838 644	1238 178	1904 262	2685 346	3391 430	4019 514	4537 598	3948 124	

Cabinet de Comp.abilité
de Commissariat aux Comptes
et d'Expertise Judiciaire
Hocine TILKOUT
Immeuble DJAMA Abdelkader
Avenue Hassad Ben Bouali SEJAJA Tél 034 20 45 60

Résumé

Résumé

L'octroi d'un crédit est la fonction principale de la banque, c'est faire confiance au demandeur en mettant à sa disposition des moyens financiers qui lui permettent d'acquérir immédiatement un bien contre la promesse du client de la restitution des sommes d'argent consommées dans un délai fixé à l'avance. Parmi les crédits à distinguer il existe : crédit d'investissement qui est un crédit à long et moyen terme, et crédit d'exploitation qui est un crédit à court terme.

D'une manière générale, les deux crédits présentent des points en commun et autres différents, que ce soit en matière de constitution des dossiers, étude des dossiers, des risques, ou encore de garantie.

Dans cette recherche, nous avons articulé notre problématique autour de l'étude d'un dossier de crédit d'investissement et d'exploitation en nous focalisant sur la démarche suivie par la BNA de Bejaia, qui est une banque bien établie dans le schéma bancaire algérien.

Mots clés : Banque, BNA de Bejaia, agence, crédit, crédit d'investissement crédit d'exploitation, analyse financière, entreprise, BNA de Bejaia, agence

Abstract

The primary function of a bank is to grant credit, which involves trusting the applicant by providing them with financial means that allow them to immediately acquire a good in exchange for the client's promise to repay the consumed amounts within a predetermined timeframe. Among the different types of credit, there are: investment credit, which is a long and medium-term credit, and operating credit, which is a short-term credit.

In general, both types of credit have common and distinct points, whether in terms of file preparation, file review, risk assessment, or guarantees.

In this research, we focused on studying a file for investment and operating credit by examining the approach taken by the BNA of Bejaia, a well-established bank in the Algerian banking system.

Keywords : Bank, BNA of Bejaia, agency, credit, investment credit, operating credit, financial analysis, company, BNA of Bejaia, agency